

Colloque : Quelles constructions politiques au Mali face aux crises dans le Sahel ?
19 juin 2012

La fondation Gabriel Péri et le Réseau des partenaires de la région de Kidal ont organisé le mardi 19 juin au sénat un colloque intitulé : « Quelles constructions politiques au Mali face aux crises dans le Sahel ? », avec pour objectif de mieux comprendre les enjeux politiques, socioéconomiques, humanitaires et sécuritaires dans la région.

Les échanges ont permis de clarifier les jeux d'acteurs locaux, nationaux, régionaux et extérieurs, de caractériser la crise de l'Etat-nation et des politiques de décentralisation, d'élaborer des pistes de réflexion pour envisager un travail de longue durée. L'ambition est de contribuer à construire un dialogue rapproché avec les chercheurs, organisations, élus et institutions intervenant dans la zone sahéenne, en vue d'une sortie de crise par l'option politique. Cela comprend la restauration de la puissance publique articulée aux réalités socio-organisationnelles locales et la résolution de la question nationale, en accord avec les préoccupations des populations du Mali et de la région, le progrès social et la démocratisation des sociétés.

Ce document reprend les communications de :

- **M. Jean-Didier Vermenot**, Propos introductif
- **M. Attaher Iknane**, Bilan sommaire de la décentralisation au Mali
- **Pr. Naffet Keita**, Du pouvoir ethnique Touareg à la sanctuarisation de l'AQMI et les « dires » de l'Etat dans l'espace Saharo-sahélien au Mali
- **M. Mohamed Amara**, "Quelles formes d'organisation et de gestion du politique et dans quels cadres institutionnels au Mali ? Etat - Nation, fédéralisme, confédération de territoires autonomes ? »
- **M. Mamane Sani Adamou**, La médiation politique régionale la coopération militaire en question : quels acteurs ? Quels objectifs, avec quels moyens ?
- **Pr. Issa N'diaye**, Géopolitique du Sahara
- **M. Amadou Keita**, Etat-nation du Sahel et citoyenneté à l'épreuve de la démocratie et de la mondialisation : l'exemple du Mali
- **Pour information** : Une stratégie de l'Union européenne cohérente pour le Sahel (mai 2012), résumé de l'étude de la Direction générale des politiques extérieures de l'UE.

Quelles constructions politiques au MALI face aux crises dans le SAHEL ?

Jean-Didier Vermenot, président du Réseau des partenaires de la région de Kidal

Votre présence témoigne de l'intérêt porté aux questions maliennes. Nous vous remercions de votre venue pour débattre, confronter des points de vue, en prenant la distance utile pour comprendre et analyser puis agir ultérieurement, avec parfois les risques intellectuels d'hypothèses de travail. Trop de décisions prises conduisent à des voies sans issues ou plutôt à des drames humains terribles, anéantissant un pays, une région, des états...

Le Réseau des Partenaires de la Région de KIDAL et la fondation Gabriel PERI ont souhaité enrichir leurs connaissances sur la situation actuelle au MALI en interrogeant divers chercheurs/chercheuses pour comprendre les origines et les enjeux des conflits, quels sont les acteurs, visibles ou non, au Mali, situé dans cette vaste région du SAHEL. Bien entendu, notre réflexion réside dans une mise en commun d'où nous tirerons des enseignements de nos travaux afin que nos organisations respectives, nos élus tant au parlement français qu'européen ainsi que celles et ceux qui siègent dans des instances internationales (ONU, UNESCO, francophonie, CGUL ...) se mobilisent pour travailler à des solutions de paix et de sécurité, de développement et de respect des droits de l'Homme. Nous avons choisi ce haut lieu symbolique de la politique française pour que des oreilles attentives intègrent nos analyses qui influenceront sur les futures décisions.

En effet, toute production, qu'elle qu'en soit les formes, contribue à alimenter notre pensée critique et nos délibérations afin d'aller vers un monde plus humain, plus solidaire à l'heure de la mondialisation. Cela nous invite à partager sans concession.

L'angle des débats retenu vise à prendre en considération la problématique malienne dans le contexte sahélo-saharien. Il a semblé pertinent de convoquer l'histoire, l'anthropologie, la politique au sens de l'organisation spatiale et du vécu des populations, ainsi que la dimension de la décentralisation, démarche par essence démocratique mais souvent vidée de son sens où s'opposent parfois les concepts d'autonomie et indépendance.

Nous connaissons l'histoire mouvementée de ce MALI colonisé, terrain d'affrontements fréquents voire quasi cycliques comme les « rébellions touarègues ». Cependant ce pays comme d'autres en Afrique dispose de ressources trop souvent spoliées ou très convoitées engendrant soit une forte présence extérieure sur le territoire ou engageant des conflits armés pour préserver des intérêts au détriment des autochtones.

Comprendre pour agir nécessite de bien connaître les lieux des points de vue géographique, historique, économique, politique, social, les acteurs en présence. Les différents champs disciplinaires des sciences sociales en montrent le spectre.

Nous savons tous que la religion impacte considérablement les modes de vie; l'islam pratiqué modéré est aujourd'hui violemment confronté à la propre perversion du coran et a ouvert les portes à d'autres mouvements islamistes recherchant à imposer la charia, véritable camisole de force intellectuelle, prédatrice humaine où s'exercent des exactions de toute nature que nous dénonçons haut et fort. C'est une grave atteinte aux droits de l'homme; la femme demeure la cible privilégiée tout comme le système éducatif.

Le mouvement d'émancipation exemplaire de KIDAL où les femmes bravent des interdits doit recevoir notre soutien; nos voix doivent par ailleurs dénoncer toute cruauté, toute atrocité, toute horreur humaine, tout acte barbare.

Comment lire l'histoire de ces peuples soumis à des pressions internationales parfois trop invisibles, viciées et humainement destructrices dans un contexte mondialisé des échanges où les puissances occidentales, voire arabes pillent à leur profit des pans entiers de l'économie comme les ressources naturelles et agricoles. Des décideurs comme le FMI ou la banque mondiale n'ont-ils pas de responsabilités? Comment l'héritage post colonial a-t-il transformé ces états voire états –nations- confrontés à des découpages provenant d'intérêts des métropoles esclavagistes préservant leurs seuls avantages tirés de la force? L'idée du grand SAHARA, la partition souhaitée –parfois déjà effective dans quelques pays- malgré l'intangibilité des frontières actée, les interventions et la présence de certains pays dans ce grand espace, la paupérisation, l'aide internationale insuffisante, les rébellions dites touarègues, la défection de l'état malien liée à l'absence de moyens et/ou de volonté politique, ont conduit à une menace complexe favorisant la présence de groupes armés ayant l'ambition de contrôler tout un territoire, d'assurer un trafic d'armes, de drogues et même humain par la prise d'otages.

Mais qui est à l'origine de ces stratégies, quels sont les enjeux au niveau local mais aussi au niveau planétaire? Qui finance, au bénéfice de qui? De quelle corruption s'agit-il? D'où vient ce terrorisme?

Comment un Etat comme le Mali en est-il arrivé à sa propre déstabilisation, allant jusqu'à hanter aujourd'hui les pays alentours et d'Afrique de l'ouest, voire la communauté internationale où certains évoquent et imaginent une intervention militaire au Nord MALI? L'« afghanisation » de l'espace

sahélien est-elle en marche ? En janvier 2010, je me souviens de cette hypothèse évoquée à KIDAL. Aussi, quid du peuple malien qui dispose de sa souveraineté décisionnelle ?

Les informations que nous glanons quotidiennement montrent que nous ne devons pas délaisser ces peuples qui souffrent, qui crient famine, qui mettent au ban la communauté internationale par un manque d'engagement humanitaire concret, très incisif, visible, tant les aspects sanitaires et humains demeurent catastrophiques. Jeudi encore, un ami touareg, à GAO, me pressait d'intervenir pour venir en aide à des gens de TESSALIT qui n'ont plus de quoi manger.

Cette journée d'étude bénéficiera d'apports scientifiques, essentiels à la connaissance géopolitique visant à dénouer les fils des luttes d'influence, des pouvoirs installés. In fine, comment parvenir à la paix, quelles démarches politiques pourraient être tentées sans déposséder les forces vives locales de toute décision et initiative ? Utopie ou possible ?

Comment, nous, intervenants en qualité de coopérants, au titre de l'aide humanitaire, au titre des collectivités locales, avec notre conception démocratique, pouvons être à l'initiative sans nous substituer aux populations locales ? Citoyens français, européens du monde, quelles responsabilités portons-nous quant à cette situation dramatique qui se joue au MALI et au SAHEL, dont les sources se trouvent dans les désordres mondiaux, où certains s'arrogent le droit de décider sans concertation, en imposant aux peuples.

En fin de journée, un atelier se tiendra sur les conséquences du capitalisme mondialisé et l'avenir de l'Etat nation au Sahel. Problème particulièrement complexe mais il faut s'y atteler. Des processus de transformations travaillés avec les forces progressistes ouvriront de nouvelles pistes de réflexions pour reconsidérer l'aide publique internationale au développement, redéfinir des modes de régulation progressistes des échanges, requalifier la nature des coopérations à mettre en œuvre, loin des spoliations que nous connaissons.

Dans ce pays, au Nord du Mali j'ai rencontré des forces humaines très engagées pour la paix et la sécurité, qui ne recherchent que la vie et le travail, de quoi se nourrir, de quoi faire pâturer les troupeaux. Des femmes et des hommes, des étudiants s'investissent ; ils pensent... Leurs points de vue doivent être entendus ! Souvent ils décrivent des accords non tenus à l'origine des conflits, un sous-investissement, un pouvoir central qui n'écoute pas, une colonisation qui les a opprimés, des humiliations, l'envoi de fonctionnaires du sud qui méconnaissent les réalités nomades... Il n'existe pas que les mouvements très souvent cités par les médias, médias qui certes rencontrent d'énormes difficultés pour effectuer leur mission d'information.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité associer différents représentants des ethnies de ce vaste espace. Des contraintes diverses n'ont pu tous les réunir. Mais notre ambition est bien de leur donner la parole à toutes et tous. Nous y parviendrons au fil du temps.

Cette très grave crise qui secoue le MALI, a des retentissements considérables en Afrique de l'Ouest ; chacun de nous a pu constater les conséquences des dégâts collatéraux de l'intervention en Lybie. Les armes ne sont pas la solution !

Seule la pratique démocratique me paraît être au centre des initiatives à conduire. Nos travaux nous y engagent. Soyons critiques, visionnaires. Cette journée sera suivie d'autres moments d'échanges. Elle participe à la connaissance au côté d'autres organisateurs de débats et colloques, au côté d'étudiants qui avec les chercheurs ont la soif de savoir, aux côtés de celles et ceux qui vivent au quotidien dans cette belle région du SAHEL.

Bilan sommaire de la décentralisation au Mali

Attaher Ag Iknane, doctorant

Depuis 1991, le Mali s'est lancé dans un vaste processus de restructuration du fonctionnement de l'Etat : la décentralisation. Ainsi, la gestion publique est décentralisée en créant des collectivités territoriales dotées de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et s'administrant librement et exerçant des compétences que l'Etat leur a transférées.

L'option politique d'une décentralisation à l'échelle de tout le territoire national s'est fondée sur trois événements majeurs :

- ♦ La rébellion au Nord du pays (1990) qui a connu une issue heureuse avec le Pacte National signé en avril 1992 ;
- ♦ Les évènements du 26 mars 1991, à Bamako.
Après l'effondrement du système centralisateur, l'ambition fondamentale est demeurée la refondation de l'Etat.

La décentralisation a eu **pour objectifs** :

- **L'approfondissement du processus démocratique** : il s'agit d'adapter l'administration et plus généralement le cadre institutionnel aux objectifs et aux exigences du pluralisme politique en permettant l'émergence d'une démocratie locale.
- **La promotion du développement local et régional** : favoriser l'émergence d'initiatives au niveau des différents acteurs et la mise en place d'un nouveau cadre du développement à partir des préoccupations, des ressources et du savoir-faire des populations locales.

La stratégie qui a été adoptée vise les enjeux suivants :

- ♦ Préserver les acquis culturels : Il s'agit de faire des communes les points d'ancrage du processus de démocratisation et de la libre administration ;
- ♦ Dynamiser les économies locales : Les collectivités territoriales seront des espaces d'initiatives favorisant une meilleure prise en compte des besoins locaux dans le processus de développement ;
- ♦ Stabiliser le système politico-administratif : l'Etat est crédibilisé pour une meilleure prise en compte des aspirations de la population.
La mise en œuvre de ce vaste chantier a fait l'objet d'un long processus qui a connu aussi bien des difficultés que des avancées.

> Des acquis :

- ♦ **L'enracinement de la démocratie et de la perspective locale dans le paysage politique et institutionnel** : les 761 collectivités territoriales (703 communes, 49 cercles, 08 régions et le district de Bamako) ont montré leur capacité à engager une politique d'accroissement de l'offre de services aux populations à travers la réalisation d'infrastructures dans les secteurs sociaux (santé, éducation, eau) et marchands, et à contribuer au développement de leurs territoires à travers les plans de développement économique, social et culturel (PDESC).
- ♦ **L'existence de dispositifs de coordination, d'orientation, d'appui et de suivi du développement local** :
 - ♦ Le dispositif d'appui technique (DAT) :
Après la mise en place de la Cellule de Coordination Nationale (CCN) et des «Centres de Conseil Communaux» (CCC), il a été mis en place en 2007 au niveau de l'ANICT une Dotation d'Appui Technique.
 - ♦ Le dispositif financier :
Le dispositif d'appui financier est centré (voire piloté) par l'ANICT en 2000. **Il est créé en 2007**, le Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT), dans le but d'harmoniser la compréhension de tous les acteurs sur la nature, les modalités de constitution et de gestion des différents fonds.
 - ♦ Le dispositif d'orientation et de coordination :
Pour piloter le dispositif d'appui technique, des comités locaux et régionaux et un comité national d'orientation (CLO, CRO et CNO) avaient été mis en place. Avec la disparition du dispositif d'appui technique en décembre 2007, les CRO et les CLO ont été transformés en Comités d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement au niveau de la région, du cercle, et de la commune. Le CNO a été maintenu au niveau national.
- ♦ **L'amorce d'une approche de développement économique régional (DER)** : Un fonds disponible à partir d'un guichet spécifique de la Dotation d'investissement du « Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales » a été mis en place. Le financement des actions sera assuré dans le cadre du PARADDER pour dynamiser l'économie régionale.

- ♦ **L'amorce du processus de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales** : Certaines compétences ont été transférées dès la mise en place des organes élus : l'état civil, le recensement, les archives et la documentation, la police administrative, l'hygiène et l'assainissement. Concernant les compétences spécifiques, il est prévu un transfert progressif et modulé dans des domaines ciblés tels l'éducation, la santé, l'hydraulique et la gestion des ressources naturelles.

> Des difficultés :

- ♦ **La persistance des contestations liées à la réorganisation territoriale** : Elles se caractérisent par les limites des critères d'accessibilité, de distance et de viabilité économique; le découpage clanique s'est développé au détriment de la dimension économique ; les limites précises des terroirs et des coordonnées géographiques n'ont pas été prises en compte.
- ♦ **La question de viabilité économique et financière d'un grand nombre de communes rurales** : Plusieurs petites communes ne disposent pas d'un potentiel de ressources naturelles, humaines et financières leur permettant d'amorcer des actions de développement.
- ♦ **Le mode d'élection des maires et des présidents des exécutifs locaux et régionaux** : Parfois, par le jeu des alliances, la liste majoritaire ayant obtenu le plus grand nombre de conseillers perd le poste de maire ou de président au profit de la liste minoritaire. Il en résulte que la configuration des organes exécutifs est loin de représenter le fait majoritaire.
- ♦ **Les lenteurs dans la mise en œuvre du processus de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales** : Une Commission interministérielle de pilotage de ces transferts n'a pu empêcher la grande lenteur dans ce domaine. Seuls les Ministères en charge de la Santé et de l'Education ont engagé des conventions avec l'ANICT pour le financement des infrastructures et des équipements.
- ♦ **La faiblesse des ressources affectées aux collectivités d'où leur trop grande dépendance des financements extérieurs** : En 2008 et 2009, 93,21% des subventions allouées aux collectivités territoriales proviennent des PTF tandis que la part du financement national ne s'élève qu'à 6,79%. Une des plus grandes menaces pour le processus de décentralisation est la prépondérance de ressources financières extérieures dans le financement des collectivités décentralisées.
- ♦ **La faible implication des administrations élues dans l'accompagnement du développement économique local** : Depuis leur installation, l'essentiel du travail des administrations décentralisées se limite à la délivrance des actes administratifs, la gestion domaniale et la réalisation d'infrastructures. L'élaboration des PDESC est devenue une formalité pour se conformer à la réglementation et accéder aux appuis de l'ANICT.
- ♦ **La mauvaise préparation des documents de programmation et des budgets** : En général, les PDESC ne sont que des catalogues d'actions préparés par des prestataires ne disposant pas des qualifications requises. L'origine de cette défaillance réside dans le manque de planificateurs au niveau des collectivités, la faiblesse de l'implication des acteurs et de mise en cohérence des planifications, et l'absence d'un schéma national d'aménagement du territoire qui devait constituer la référence pour toutes les planifications.

EN CONCLUSION :

La réforme de la décentralisation installée au Mali a eu des acquis incontestables, mais aussi, fait face à des contraintes qui en paralysent l'effectivité.

La libre administration est effective, mais les collectivités locales restent confrontées à des difficultés financières, matérielles, humaines qui les empêchent d'assumer correctement leurs missions.

Le dispositif législatif et réglementaire mis en place, n'épargne pas aux collectivités territoriales la mauvaise gestion et ne favorise pas le contrôle des élus. L'appui-conseil et l'accompagnement de la tutelle s'avère insuffisant pour des collectivités territoriales en construction. La collégialité entre les acteurs qui sont impliqués dans le processus de gestion locale demeure faible.

Pendant longtemps, l'espace local était considéré comme un lieu d'application des décisions des politiques nationales sectorielles. Aujourd'hui, à la faveur de la politique de décentralisation, le contexte a profondément changé par le fait que l'espace local est devenu générateur de sa propre dynamique de

développement en puisant dans ses capacités d'initiatives et d'organisation. Le développement local est rentré dans un système de processus décisionnel participatif.

Le déficit dans l'accompagnement adéquat du processus de la décentralisation ne favorise-t-il pas des dérives dans le mode de gouvernance locale ?

Du pouvoir ethnique Touareg à la sanctuarisation de l'AQMI et les « dire » de l'Etat dans l'espace Saharo-sahélien au Mali¹

Naffet Keïta, anthropologue, ULSH de Bamako

Nombre d'observateurs pensent que le contexte mondial actuel remet en question les paradigmes qui ont fondé les États-nations en Afrique eu égard aux enjeux sécuritaires qui taraudent le monde (Hugon, 2011). Dans l'espace Saharo-sahélien malien, ces problèmes sont en rapport avec une série de facteurs qui interagissent :

- la question du contrôle de cet espace sur fond de tensions consécutives aux séries de révoltes et rébellions des Touareg ;
- l'avènement des mouvements néo-MFUA tels ADC (Alliance pour le Développement et le Changement) et le MNLA (Mouvement National de Libération de l'Azawad) qui s'illustrent par des actions guerrières et des revendications territoriales;
- l'africanisation progressive du mouvement salafiste, ses accointances avec *Boko Haram* du Nigeria et leur allégeance à Al Qaëda² ;
- les enjeux propres à l'économie de ce territoire dont le sous-sol est riche en minerais potentiellement exploitables mais également émaillé de trafics de tous genres ;
- la corruption des administrations et des forces de sécurité locales se traduisant par la perte pour les États de leurs monopoles (sécuritaire et imposition) ;
- la mise à sac des dépôts de munitions en Libye et le décès d'Ibrahim Bahanga, dont les partisans seraient encore nombreux dans la région.

Dans un tel contexte, il faut être attentif aux conséquences des prises d'otages et le réarmement de l'AQMI, sur les États, les populations, les partenariats régionaux et internationaux.

Le présent article vise trois objectifs : d'un, il est circonscrit à l'espace saharo-sahélien malien et porte sur l'analyse des rébellions touarègues dans la durée. Deux, il traite de la nature et des dire de l'État malien et les questions de territorialité. Enfin, il est fait question de la sanctuarisation de l'AQMI, les trafics illicites et ses conséquences sur l'agenda électoral. Ces problèmes tournent autour des questions suivantes : quels contextes ont permis l'émergence et la sanctuarisation d'AQMI dans l'espace Saharo-sahélien traversé par des rébellions cycliques (1917; 1963; 1991-1995; 2006-2009) ? Assiste-t-on à des processus de recomposition de zone d'influence religieuse, de fraude internationale, de pouvoirs locaux visant à des formes de contrôle de richesses minières, de captation des ressources étatiques ou de revendication territoriale ?

L'espace Saharo-sahélien malien : entre révoltes-rébellions dans la durée

Bientôt deux décennies, les régions Nord maliennes apparaissent indiscutablement comme l'un des acteurs majeurs de la vie politique. Cet espace a vu éclore des rébellions entre 1917-2009. Ici, nous tenons seulement à relever ses formes multiples, à partir de 1990, et ses conséquences.

Les révoltes et rébellions Touareg, une lutte sociale et politique

¹ Ce texte a été présenté lors des Journées d'études du programme scientifique de la FMSH « Nouveaux enjeux dans l'espace saharo-sahélien » qui a porté sur « Sahara de tous les enjeux : géopolitique, sécurité et développement », du 13 au 14 décembre 2011, Paris (France).

² Le Prétoire, « Réseau AQMI: des Nigériens combattent aux côtés d'Abou Zeïd » du 11/07/2011 et <http://pambazuka.org/fr/category/conflict/75463> et 75477.

Les séries de sécheresse de 1973-1974 et 1983-1984 avaient décimé la quasi-totalité du cheptel des pasteurs nomades des régions Nord du Mali, des milliers de jeunes Touareg ont pris le chemin de la migration, pour chercher du travail et fuir « *l'encadrement policier* » du cercle de Kidal à l'époque. Cela a été possible dans la décennie 1980, quand Kadhafi a lancé l'appel invitant les Touareg du Niger et du Mali à rejoindre son pays dont ils seraient « historiquement » originaires. Dans la mouvance, des cadres Touareg se sont réfugiés à l'étranger. Cette jeunesse s'est dénommée, elle-même, *ishumar* (déformation du mot français, chômeur). Ils comprirent que la Libye ne voulait pas leur apporter l'aide qu'ils souhaitaient, mais essayait uniquement de les utiliser pour les besoins de sa propre politique. Ce séjour libyen et ailleurs avait sérieusement influé sur l'identité des migrants.

De l'identité d'exilés/migrants à celle de rebelles

La crise du nomadisme et ses conséquences ont entraîné la marginalisation et la déstructuration de cette société. Cette situation, conjuguée à « *l'absence d'un signal fort de la part de l'État malien* », pousse à une affirmation de la personnalité ethnique touarègue, alors que la reproduction de l'identité est entravée par toute une série d'obstacles administratifs et réglementaires. A ce propos, l'ancien porte-parole de l'Alliance démocratique pour le changement du 23 mai, député depuis les législatives de 2007 d'Abeïbara, a resitué les mobiles de la rébellion par ce qui suit :

« La rébellion, (...) c'est une manière pour nous de réclamer nos droits, nous sommes Maliens, (...). De l'indépendance jusqu'à 1990, il n'y a pas eu de développement (...). Nous n'avons connu que l'horreur de la guerre (...) et son cortège d'humiliations, de brimades et d'emprisonnement. (...), Kidal n'a connu qu'une administration militaire (...) qui avait carte blanche de faire ce qu'elle veut »³.

Dans ces conditions, le référent identitaire « *rend cohérente et efficiente la complexité bio-anthropologique* » parce qu'elle facilite ou consacre l'émergence des revendications ethnicistes. Cette fonction identitaire permet alors une réconciliation des déterminismes sociaux avec les acteurs, qui prennent conscience de leur spécificité et de leur unité.

En effet, ce sujet autonome, ancré dans sa communauté, ne s'identifie plus seulement à son lignage d'origine et d'appartenance mais dans l'affection, la fraternité et l'ethnicité. L'exode et l'exil/migration constituent des épreuves donnant sens à cette identité en construction.

Dans l'imagerie populaire touarègue, l'esclave ne peut pas et ne doit se marier aux *Targuiat*. Or, avec la sécheresse, les hommes Touareg se sont vus totalement démunis et n'étant plus à mesure d'assurer l'entretien de leur famille ni d'envisager un mariage quelconque, les filles *targui*, épousèrent les fonctionnaires et militaires, détenant les leviers des pouvoirs administratif, politique et économique. Parallèlement, un discours identitaire à caractère politique prône l'union des *Kel Tamacheq* contre les pouvoirs en place, tenus pour responsables de leur situation :

« Amis de toute l'Afrique, une question tourmente mon âme, amis. Amis, vous êtes partis, vous êtes partis. Pendant ce temps-là, on a colonisé la parole, amis. La révolution, c'est comme un arbre : si tu l'arroses, il pousse et se ramifie, amis. Frères, tout pousse dans l'eau, amis. Depuis sept ans j'attends et je n'ai rien vu. (...). Que me répondez-vous, amis, si je vous dis : soyez unis au nom de la révolution que vous prônez ! Les nouvelles de ceux du Mali sont floues et partielles. Levons-nous et marchons sur le Mali (...) » (Bourgeot, 1995 : 446 et 450).

Si ce chant renvoie au retour des exilés, c'est pour donner une feuille de route à ceux qui ont été soumis d'une part, et réclamer des places qui sont les leurs d'autre part. Pour ce retour au pays, il ne s'agit plus de la parenté, des lignages, mais de la fraternité politique : « *reconquérir la dignité touarègue à travers l'acquisition d'un territoire* » (Bourgeot, 1995 : 446). Dans cette reconquête, les Touareg voudraient-ils une partition du pays ou étaient-ils à la recherche d'une autonomie de gestion de leur « territoire » ?

L'identité de rebelles ou chemin de croix

³ Mohamed Ag Bibi, lors de l'atelier sur la sécurité, la stabilité et le développement dans l'espace sahélo-saharien, organisé par le FDR, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2010, au CICB de Bamako.

Ces différents éléments, relevés supra, renvoient à ce double processus de « déterritorialisation » et de « reterritorialisation » ou à cette dialectique de « l'ouvert » et du « fermé » dont parle Diagne (1992 : 287-292) et qui procède de la « destruction » d'un terroir à sa redéfinition ou invention. Dans une telle situation, la quête d'une identité absolue touarègue, comme l'ont tenté Bernus (1987), Claudot-Hawad (1987) et Casajus (1987), relève de la catharsis ou d'une fétichisation du monde touareg. L'identité touarègue est au prise d'avec la capacité de l'État malien à assurer un épanouissement harmonieux des diverses communautés ethniques en son sein, à redresser et à corriger les déséquilibres et les inégalités introduites par lui. Cette identité réapparaît dans un contexte où les anciens rapports sociaux sont remis en cause. La sécheresse a rendu les Touareg égaux, d'ailleurs ils l'appellent même « *l'année de l'égalité* ». Si l'ethnicisme révèle que la crise d'identité surgie précisément des frustrations accumulées et la non-assistance qu'impose un État à des populations qui ne demandent qu'à vivre, c'est qu'aussi la recherche de l'identité n'est pas l'activité primordiale des Touareg. Car ils ne veulent pas seulement restaurer la culture *Kel Tamacheq*, pour vivre mieux en paix, pour voir leur quotidien s'améliorer :

*« C'est nous qui cherchons à être des Maliens (...). Notre rébellion ou notre révolte n'est ni plus ni moins qu'un moyen d'obtenir le statut de Malien à part entière. Que le Sud accepte de partager et de nous associer à la gestion du pays »*⁴.

Au demeurant, en période de crise, une dynamique singulière s'instaure entraînant des mouvements d'identification et de réadaptation. En effet, si les Touareg s'identifient par l'expression d'une symbolique culturelle et par la revendication d'une autonomie, ce mouvement social ou « pouvoir ethnique » (Biaya, 1998: 105-135)⁵, à mesure qu'il se façonne, se transforme en une expression identitaire qui donne sens à la mobilisation :

« La protestation ne fait pas sens en tant que demande adressée au système politique : elle n'est légitime que dans la mesure où elle oppose une identité à une autre, où elle exprime la revanche d'une culture conçue comme dominée sur une culture appréhendée comme dominante. A la logique de l'hybridation s'oppose alors avec violence celle du rejet et de la recomposition identitaire » (Badie, 1992 : 223).

D'une traduction identitaire de frustration socio-économico-politique, on glisse peu à peu vers un nouveau type de mobilisation où l'expression identitaire se suffit à elle-même.

Ici, nous avons essayé de suivre les configurations de l'identité du migrant et de son retour/intégration. Notons que c'est avec le retour d'un groupe de migrants « spécifiques », dont le seul acquis serait le maniement des armes appris sur plusieurs fronts que les rébellions des années 1990 et 2012 commencèrent.

Rébellions versus mouvements d'autodéfense et réformes institutionnelles

La démocratisation et la décentralisation, en œuvre au Mali depuis mars 1991, ont pris corps au cours du mouvement de restructuration politique et de la gestion des identités instables. Ces réformes ont été entérinées par la conférence nationale et consacrées par le constituant de 1992. Une série de négociations et la signature d'accords entre le gouvernement malien et les MFUA (Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad) aboutirent au Pacte national, le 11 avril 1992. Pour la première fois, les gouvernants intégraient la sauvegarde de la diversité culturelle, comme l'un des principes fondamentaux de la démocratie. On espérait ainsi atténuer les tensions, et pousser les corps social, progressivement, vers un sentiment d'appartenance à la « communauté nationale ».

Avec le Pacte national, les mouvements ont réussi à arracher à l'État malien, la reconnaissance d'une spécificité régionale, une promesse d'autonomie et la décision de rattraper le retard pris par les régions Nord.

D'autres mouvements communautaires continuèrent à écumer le septentrion malien. Ce sont : le MPMGK, *Ganda Izo* et le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA). Ce dernier se signala, ces derniers jours, par de certaines localités des régions Nord.

C'est sur ce fond de violence entretenue et orientée, en l'absence de forces armées et de sécurité dans les régions Nord, que la nouvelle rébellions voit le jour tout en faisant le lit à une fixation de l'AQMI dans

⁴ Mohamed Ag Bibi, op.cit.

⁵ Le pouvoir ethnique est un système fondé sur l'ethnie et sa culture politique. Il nourrit un projet de société et dispose d'une organisation sociopolitique (clandestine), parfois minimale (qui cherche à gérer) son espace qu'il négocie (ou emploie la force) avec l'Etat central. Son idéologie organise et codifie la vie de ses membres.

l'espace saharo-sahélien avec son corollaire de prises d'otages et l'intervention de pays tiers sur le territoire malien (Mauritanie et France).

La nature et les « dire » de l'État dans le septentrion malien

Pour saisir la nature et les « dire » de l'État au Mali, intéressons-nous aux discours et vocables utilisés par les populations des régions Nord. Globalement, le discours tenu par les découpages maillages Tamacheq sur l'État relève d'une conception anti étatique : l'État, stigmatisé, est la source de tous les maux. On lui dénie ses capacités à organiser la vie en société et à agencer le et la politique chez les découpages maillages Tamacheq. Bon nombre d'entre eux opposent (leurs catégories de pensée et leurs classifications spatio-territoriales) les « *découpages maillages de ceux qui parlent la langue Tamacheq* » aux « *découpages maillages de ceux du Mali* ». Ce signifiant illustre, selon eux, l'absence d'intégration dans les structures étatiques des « gens de Bamako ». Ce type de classification oppose un ensemble culturel dont la référence spatiale est l'*Azawad*, qui se veut « ethnique », à un ensemble national. Celui-ci oppose un « peuple », les découpages maillages Tamacheq au reste des populations constitutives du Mali.

Ce paradoxe apparent repose sur la valorisation sublimée des découpages maillages Tamacheq exprimée à travers des revendications à caractère ethnique, qui ne stigmatise pas une ou d'autres ethnies du Mali, mais un pays, un territoire, une nation consubstantielle de l'État. Il contourne les oppositions ethniques, privilégie l'opposition « peuple » touareg / « populations du Mali ». Celle-ci n'exprime-t-elle pas, en définitive, une revendication implicite d'autonomie territoriale, révélatrice d'une identité ethnico-nationale excluant les valeurs d'un État qui relèvent d'un impensé politique touareg.

L'État dénoncé comme génocidaire, ne revient-il pas, dans le discours mais aussi dans les faits, à revendiquer la construction d'une nation ethnique sans État ?

La rébellion armée qui a repris en 2012 n'est-elle pas révélatrice d'échecs des pouvoirs décentralisés et de l'injection de masse d'argent visant à un développement économique local qui devient lui-même l'objet d'enjeux politique, tribal et factionnel ?

Du « pouvoir ethniciste » à la quête de la parasouveraineté⁶

Biaya et Klute ont théorisé ce processus à partir des concepts de *pouvoir ethnique* ou d'*ethnicité étatique*⁷. En faisant sien, le processus décrit, nous voyons que la transformation de l'identité touarègue en organisation ethniciste est favorisée par un sentiment de déracinement et de marginalisation, comme relevé, plus haut. Un tel état, chez les Touareg, résulte de l'installation de l'État malien considéré comme issu d'un pouvoir exogène, qui astreint les différentes identités ethniques existantes à une identité collective : la nation. Ce processus s'accélère, quand les Arabo-berbères développent des utopies politiques visant à l'érection d'un mouvement ethniciste ou national (Keïta, 1999; 2005 et 2008). Ces utopies suivent l'exemple d'autres mouvements ethnicistes, comme celle suivie par les *ishumar* quand ils étaient en exil/migration, après la signature des Accords de Tamanrasset en 1991 et l'avènement des mouvements néo MFUA (Alliance du 23 mai et MNLA). Les propos, suivant, traduisent bien le processus de formation du mouvement ethniciste dans la conscience des *ishumar* :

« Nous sommes la sécrétion du peuple touareg dans sa volonté de refus de disparaître. Nous avons été jetés et poussés (...) sur les chemins de l'exil, sans papiers, sans instruction, avec notre culture comme seul bagage. Nous avons été obligés de quitter ceux que nous aimons et nous séparer de nos vallées (...) pour offrir à notre peuple les moyens à même de lui permettre de survivre aux politiques génocidaires qui les visaient dans son existence physique. Nous avons, dans des pays étrangers, déployé des efforts surhumains pour nous préparer au jour « j » afin de renégocier la survie de notre culture. Nous avons pour seul atout nôtre conviction et foi dans la faculté de réaliser ce saut qualitatif qui permet de

⁶ Ces passages sont fortement redevables à Klute, op.cit.

⁷ Pour Klute : « L'ethnicité étatique est caractérisée par le fait que des groupes ethniques s'organisent comme mouvement politique en rapport à l'État. Nous parlons d'organisations ethnicistes, lorsque ces mouvements s'organisent sur une base d'identité exclusivement ethnique, et si elles tendent de traduire leur identité par des revendications vis-à-vis de l'État, sous forme de droits minoritaires, d'autonomie politique, ou encore d'une sécession en vue de l'érection d'un État ethniquement homogène » (« Ethnographie théorique des conflits ethniques », op.cit.).

continuer, encore une fois, à jouer ce rôle historique qui est le nôtre : de maillon entre les peuples et les cultures vivant au Nord et au Sud du Sahara. Comme nous étions convaincus du fait que la vie ne fait pas de cadeaux, nous avons décidé de troquer notre sang contre le savoir et l'apprentissage des tous les moyens de libération de notre peuple. Ceci nous a emmené sur des terrains et des territoires jamais atteints par nos ancêtres »⁸.

Si la transformation du mouvement ethniciste Arabo-berbères est un processus de formation de pouvoir, le processus demeure inachevé, comme c'est le cas dans nombre de pays africains. La permissivité du pouvoir et de l'autorité de l'État malien a offert aux « rebelles » et leurs clientèles la possibilité d'ériger des espaces de pouvoir au niveau local⁹.

Le MPA¹⁰ réussit plus facilement à établir un pouvoir ethniciste en s'alliant à des groupes de pouvoir déjà existants, la chefferie traditionnelle *Ifoghas*. Malheureusement, il n'a pas pu forger des alliances avec des groupes peu puissants (*Iffirgoumissen*, *Idnanes*, entre autres). Ce qui explique ses insuccès politiques, la transformation de Kidal en région insécurisée avec comme conséquence, la scission du MPA originel en une multitude de groupuscules qui abandonnèrent complètement l'idéal d'origine. La forme du nouveau pouvoir *Ifoghas* n'est pas seulement déterminée par l'organisation ethniciste, mais aussi par ses alliés potentiels. En promouvant une organisation ethniciste, les chefs rebelles *Ifoghas* voudraient préserver leur pouvoir, en maintenant assez forte la chefferie qui avait vacillé avec la défaite de l'*Amenokal*¹¹ aux législatives de 1992.

Les attaques des camps de Ménaka et de Kidal, en 2006, par l'ADC, illustrent bien la démonstration de leurs capacités militaires en termes de recours et d'usage de la violence. Cette démonstration de force s'est jouée dans un contexte de rivalités, d'une part, entre *ishumar* - *Ifoghas* et d'autres grandes fractions -, eux-mêmes, et d'autre part, entre *ishumar* et « lettrés » de la communauté arabo-berbères:

« Ces scolarisés avaient signé des accords avec le pouvoir en place parce qu'ils parlaient le même langage que lui. Ils sont de la même école, dirions-nous. Nous, les combattants, nous nous sommes sentis doublement trahis. (...) Enfin, nous nous sentons trahis par le pouvoir, qui, en connivence avec nos scolarisés, n'a pas voulu appliquer ces mêmes accords (...) »¹².

La rivalité, entre *ishumar*, contenue depuis la signature du Pacte national, ne tarda pas à faire jour quand les *Ifoghas* sont apparus, aux yeux des autres communautés Arabo-berbères, comme les seuls interlocuteurs privilégiés de l'État. A noter que les *Ifoghas* (ex-MPA et chefferie) ne peuvent asseoir un pouvoir ethniciste sans le concours des autres composantes de la région de Kidal comme les *Iffirgoumissen* et les *Idnanes* qui ont été à la base de la création de l'ADC. Il a recourt, fondamentalement, à d'autres alliés (*Ouelleminden* de Ménaka, *Kel Antessar* de la Boucle du Niger, des Arabes – *Kounta* et *Berabiche*, etc.)¹³, mais aussi aux compétences des intermédiaires (les lettrés du groupe) qui favorisent la formation d'un ordre parasouverain. Si dès le début des négociations entre l'Etat, les MFUA, ensuite l'ADC, la tendance retenue était le *partage du pouvoir*, aujourd'hui, la logique va dans un tout autre sens : chaque communauté a tendance à estimer que sa part est trop maigre, qu'elle est victime d'une injustice, et il se trouve des partisans du *pouvoir ethniciste* pour faire de ce ressentiment un thème de propagande. Peu à peu, les responsables communautaires qui ne se livrent pas à la surenchère se trouvent marginalisés. Le sentiment d'appartenance aux différentes tribus se renforce alors, au lieu de s'affaiblir, et le sentiment d'appartenance à la communauté nationale se rétrécit, et parfois dans un bain de sang. C'est vers ce scénario que l'on s'oriente dès lors qu'on franchit, dans le traitement des problèmes ethniques, une certaine ligne, celle qui laisse les appartenances communautaires se transformer en identités de substitution au lieu de les englober dans une identité nationale redéfinie, élargie. En cherchant à faciliter l'intégration d'une communauté minoritaire, l'on découvre des années après, qu'on a mis en place un système de surenchères, de récriminations et de

⁸ In Allaghen Ag Alla, *Causeries autour du thé*, in : kidal.info du 08/07/2006.

⁹ Tous les Accords de paix signés jusqu'alors, en passant par le Pacte national ont consacré cet État de fait dans les régions Nord maliennes.

¹⁰ Mouvement Populaire de l'Azawad, premier mouvement de rébellion des années 1990.

¹¹ La remise en scène des enfants du chef traditionnel dans les élections qui ont suivies (1997 à nos jours) et celle d'Iyad Ag Ghaly, lors des attaques des camps de Ménaka et de Kidal par l'Alliance du 23 mai 2006.

¹² In Allaghen Ag Alla, op.cit.

¹³ Ici, l'énumération des tribus et fractions n'est pas exhaustive.

revendications hargneuses qui ne pourra plus s'interrompre, avec les élites locales qui en ont fait leur fonds de commerce.

La citoyenneté malienne en traces en milieu Arabo-berbères

Les Arabo-berbères vivent dans les trois régions Nord, s'étendant des lisières du Sahel aux confins du Sahara, couvrant près des 2/3 du territoire malien avec environ 10% de la population. Dans ce territoire, vivent des éleveurs-pasteurs et de commerçants (Touareg, Arabes et Maures) qui cohabitent avec les populations d'agriculteurs et d'éleveurs (Songhoy et Peul en majorité). En ces lieux, ont émergé trois niveaux de déclamation ou degré d'appréhension de l'Etat. A côté des partisans du pouvoir ethniciste, un second groupe émerge. C'est la préférence régionale ou locale en contraste avec les partisans du pouvoir ethniciste autonomistes ou indépendantistes. Le troisième plaide pour un retour de l'Etat quelles que soient les appréhensions.

Si la première logique a été décrite et analysée *supra*, elle diverge fondamentalement de la seconde qui joue davantage sur le registre de l'épouvantail de la surenchère et du chantage. Cette position est particulièrement tenue par des groupuscules arabes et Touareg et contenue dans les déclarations du MNLA ; des groupes, longtemps, imprégnés de la logique étatique, qui voudront bénéficier davantage d'opportunités, soit en s'appuyant sur la logique du pouvoir ethniciste, soit par la revendication d'une autodétermination des régions Nord.

C'est dans cet interstice que diverses formes de trafics se sont développées au creux d'une géopolitique régionale qui s'en accommode. A noter que ces régions sont plus proches de la Mauritanie et de l'Algérie que des centres de décisions du Mali, Bamako ; cela fait qu'elles sont plus tournées vers l'extérieur du pays.

Pour illustrer ces cas, nous partons des situations qui ont prévalu dans les communes rurales de Ber (région de Tombouctou) et d'Anéfis (région de Kidal) ; les prises de position du MNLA et des responsables des collectivités territoriales de Kidal en rapport à l'effectivité de l'Etat au Mali et, enfin, le pacte de l'honneur signé par les *Kel Adagh* en mai 2011.

La récente prise de position des responsables locaux de la commune rurale de Ber est à saisir à deux niveaux : la première est liée au démarrage des activités du PPSDN¹⁴ et la seconde renvoie à cette espèce de tolérance et d'accommodation avec l'AQMI.

S'agissant du PPSDN, les responsables de la commune rejettent la manière dont les entrepreneurs locaux ont été disqualifiés¹⁵ ainsi que l'assiette financière dégagee pour la réalisation des infrastructures de développement et de sécurité prévues pour la région de Tombouctou :

« Nous avons participé à l'élaboration du programme ainsi qu'à sa mise en œuvre dans notre commune. Aujourd'hui, nous nous sentons exclus. Nos jeunes n'ont même pas eu le petit marché d'acheminer du ciment sur le terrain auprès des entreprises choisies depuis Bamako. Aujourd'hui, j'ai peur que les jeunes de la commune ne viennent emporter le matériel des entrepreneurs », argumente le maire de Ber.

« Nous ne savons pas en quoi il est plus urgent d'investir 10 milliards de FCFA à Kidal, alors que les enjeux à Tombouctou et sa partie nord sont autant importants. Nous pensons que pour plus d'équité, il serait bon de couper la poire en deux et éviter encore de faire des frustrés. Le pays n'en a pas besoin, nous aussi d'ailleurs. Mais ce genre d'agissements ne peut que nous faire douter des réelles motivations des responsables », soutient un conseiller communal de Ber¹⁶.

Ces récriminations sous tendent le début d'un chantage qui fait appel à la communauté ethnique pour se liguier contre la réalisation des projets du PPSDN et, par ricochet, le boycott de l'administration publique. Ici, nous sommes en face d'une stratégie d'accaparement des ressources de l'Etat par les communautés locales dont les représentants sont en quête d'un pouvoir ethniciste. Il y a là ambivalence entre le « dire » et le « faire » des responsables locaux vis-à-vis de la présence de l'AQMI dans la région. Si certains s'y accommodent, c'est parce que leurs intérêts sont préservés ; d'autres ont commencé à

¹⁴ Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement des Régions Nord Mali, un des nouveaux chantiers en direction des populations des trois (3) régions lancé le 08 août 2011 à Bamako.

¹⁵ L'entreprise récusée est celle d'un conseiller de la Mairie de la commune de Ber.

¹⁶ Le Combat, « Développement du Nord / Le salut des populations passe-t-il par la présence d'Aqmi ? » 16/08/2011.

prendre de la distance depuis la mort de certains officiers de l'armée régulière d'origine arabe¹⁷. Ensuite, de l'accommodation des groupes ethnistes avec AQMI, nous présumons des tendances qui vont du flirt, à l'accompagnement et même à la ressemblance. Ces aspects ont été relevés lors de l'arrestation de Ablil Ag Albacher en compagnie d'autres Kidalois qui séquestraient un passeur libyen, et des événements récents (mai 2011) qui ont lieu à Anéfis (cercle de Kidal) - enlèvement, libération et assassinat d'autorités locales (entre Arabes et Kounta)-¹⁸. Enfin, en l'absence de la violence de l'Etat, des communautés rivalisent à souhait, pour l'exercer. C'est ce que Klute a décrit comme étant la phase de la violence généralisée, phase cruciale qui décide de l'accumulation du pouvoir et sa consolidation.

Les acteurs qui réussissent à justifier l'usage de la violence contre d'autres, sur la base de la légitime défense ont de grandes chances de resurgir comme vainqueurs et de consolider, le cas échéant, leur pouvoir. C'est dire que le *pouvoir ethniste* se projette sur un *espace de pouvoir parasouverain* qui se forme contre le pouvoir de l'État, et particulièrement contre son monopole de violence.

Si les autorités municipales de Ber n'ont, jusque-là, point recouru à la violence armée, elles soutiennent par contre n'avoir pas de moyens pour contenir la colère des jeunes contre les entreprises choisies : « *Aujourd'hui, j'ai peur que les jeunes de la commune ne viennent en voiture (...) et emporter le matériel de ces entrepreneurs* »¹⁹. Au cas où ils réussissent à maintenir cette menace suffisamment longtemps et d'une façon crédible, ils occuperont des positions intermédiaires entre l'État et la population en y contrôlant le flux des informations et des moyens. Telle est, à notre avis, la grille de lecture qui sied au MNLA. Ce groupe, qui d'abord, très prolix en matière communicationnelle en alliant à souhait la revendication d'autodétermination avec une dose certaine de violence passive (morale, psychologique et symbolique), s'est finalement résolu à recourir aux armes :

« *Tout le peuple de l'Azawad reconnaît aujourd'hui que, « la situation est complexe ». On connaît que le régime en place instrumentalise la misère sociale et répand partout l'horreur meurtrière. On sait également, que derrière la façade du pouvoir institutionnalisé, il existe des clans de responsables qui tirent un profit odieux de ces massacres, et qui ne sont pas mécontents de les voir se poursuivre, quand ils n'en sont pas les complices* »²⁰.

Sur le terrain, de l'aveu d'un de ses responsables, ce sont : « (...) *bien les éléments du Mouvement National de Libération de l'Azawad qui ont hissé leur drapeau sur le mât de la préfecture de Talataye (cercle d'Ansongo, région de Gao) et dans bien d'autres localités* ». Le MNLA voit dans le PSPSDN, un projet de militarisation de la zone. Un tel dessein n'est pas sans conséquence pour les populations et ressemble à de la colonisation.

L'épouvantail représenté par les militaires de retour de la Libye, est utilisé comme le terreau d'une autre menace contre la paix sociale. Ainsi, vite, la connexion est établie en vue de l'avènement d'un autre pouvoir ethniste, cette fois-ci, englobant, à la fois, *Ouelleminden, Chamanamas, Daoussahaq, Idnanes* et cadets sociaux qui pourraient rivaliser désormais avec celui des *Ifoghas*. A l'encontre des discours ethnistes, d'autres voix se singularisent par la défense des principes républicains. Le président de l'Assemblée régionale de Kidal en était un porte étendard :

« *Grâce à une armée républicaine et responsable qui n'arrête pas de veiller sur notre sécurité, nous nous réjouissons de la situation satisfaisante que nous vivons. Malheureusement, il y a des médisants et des marchands d'illusion qui n'arrêtent pas d'intoxiquer à propos de la situation au nord Mali. Ce sont des gens à qui, en réalité, le désordre profite et qui ne se retrouveront jamais dans une Nation tranquille et forte. Ils pensent qu'ils peuvent se substituer au Juge, au Gendarme, au Policier et à l'Etat en général...* ».

Indépendamment des différentes traditions de pouvoir, tous les chefs de rébellion, de tribus et de fractions sont fortement imprégnés de la notion de l'État moderne. Qu'ils soient issus d'un ordre

¹⁷ Il s'agit des colonels Lamana Ould El Bou à Tombouctou-ville et Hamma en mission commandée vers la localité d'Araoune.

¹⁸ Cet enlèvement est à situer dans le sillage d'affrontements entre « bandes » sur fond de territorialisation et de marquage de zones d'influence dont l'élément moteur est la maîtrise – protection des pistes servant au trafic illicite. Le chef Kounta était donc dans le collimateur des Arabes pour s'être vus dépouillés de leur marchandise, faute d'avoir refusé de payer de droits de passage, ce qui ressemblerait, par atavisme, au *tiwse* (le tribut) ancien réactualisé pour la circonstance.

¹⁹ Le maire de Ber, op.cit.

²⁰ <http://www.mnamov.net/index.php?start=12>

acéphale ou segmentaire, aujourd'hui ils tenteront de remplacer ou de compléter leurs traditions respectives par le modèle de pouvoir de l'État moderne.

Une dernière condition pour l'établissement d'un ordre parasouverain est le temps : les futurs parasouverains doivent maintenir la menace militaire ou la surenchère vis-à-vis de l'État suffisamment longtemps, et de façon crédible, pour que l'espace de pouvoir parasouverain soit définitivement consolidé et légalement institutionnalisé. Cette menace militaire peut ne pas être la plus efficace ; il y a un besoin de lui adjoindre un front politique maximaliste dans ses revendications. Ici, nous avons à l'esprit les révoltes-rébellions récurrentes de feu Ibrahima Ag Bahanga, les sorties répétées du porte-parole de l'ADC et le discours de l'autodétermination du MNLA. Le pouvoir ethniciste est donc un nouveau type de pouvoir intermédiaire et c'est au cours de sa consolidation dans la région qu'advient l'AQMI.

Sanctuarisation de l'Aqmi dans le Nord malien

Bientôt une décennie, le Sahel et le Sahara maliens sont investis par des groupes Salafistes de nationalités diverses, très mobiles, à la recherche d'espaces, de couloirs et de refuges. Leur *modus operandi* est l'enlèvement d'occidentaux échangés contre rançons et pressions diplomatiques. Des otages furent exécutés. Si la sanctuarisation de l'AQMI dans la région inquiète, c'est parce qu'elle sape l'autorité et le pouvoir des différents États concernés, et les pouvoirs ethnicistes en ont consacré sa présence et son installation dans la durée. En lieu et place de l'exercice de leur pouvoir régalien, à savoir la levée de l'impôt, la protection des populations et l'initiation des projets et programmes de développement en vue de connecter les différentes régions productives du pays, les États se voient doublés à travers le paiement de rançons dont profitent ces mêmes pouvoirs ethniques.

Du coup, l'économie faible des régions vacille sous le poids des désarticulations institutionnelle et sociale. Cela se traduit par l'instauration d'une économie de prédation à travers la privatisation des services de sécurité et le développement de la violence privée.

La parasouveraineté en œuvre

Si les différentes rébellions n'ont pas forgé les consciences dans l'entretien des pouvoirs ethnicistes dans la durée en vue de la consécration de la parasouveraineté, les gens de l'ADC tenaient à réussir ce pari dans un contexte de guerre en Libye et, tout en se dédouanant de l'influence de Kadhafi au profit de celle algérienne :

« La rébellion en Libye constitue pour les Touareg une occasion de revenir chez eux et de demander des comptes à l'Etat malien, qui s'est toujours rangé du côté de la Libye contre sa population du Nord (...). Nous n'avons jamais eu d'objectifs identiques, c'est plutôt le contraire. Il a de tout temps tenté d'utiliser les Touareg à ses fins et au détriment de la communauté. Son départ de la Libye ouvre la voie à un avenir meilleur et permet de progresser dans nos revendications politiques. (...) Nous travaillons sur nos revendications et sur nos erreurs. Ensuite, il faut passer à l'étape la plus difficile. Celle d'amener Bamako à les prendre en compte, même si c'est par la force des armes » (Bahanga, 2011).

C'est dire que le propre de tout mouvement ethniciste est d'essayer d'abord de conquérir des espaces de pouvoir, cela provoque des situations de concurrence avec d'autres acteurs poursuivant leurs intérêts propres au niveau local, régional ou national²¹. Si un tel processus est réussi, il aboutit à une *parasouveraineté*.

Dans la recherche d'un espace de pouvoir, Bahanga pensait que l'armée malienne s'était muée en milice²² pour harceler ses positions, tout en faisant de la place à AQMI dans la région. Or, au même moment, le gouvernement malien était qualifié de maillon faible dans la lutte contre le terrorisme international. C'est, aussi, le moment choisi par Bahanga pour s'attaquer aux positions d'AQMI (Medhi, 2003). Une telle stratégie a fait, en sorte, qu'il ait pu construire des accointances auprès des gouvernants algériens, maintes fois, médiateurs et garants des accords signés entre l'État du Mali et les mouvements de rébellion.

²¹ L'archéologie historique des rébellions touarègues au Mali est riche en exemple (G. Klute, « Islamisation du Sahara (re)mise en scène : », op.cit.

²² Référence est faite, ici, aux chefs militaires arabes et d'autres communautés qui ont dirigé des attaques contre ses positions en janvier 2010.

Le pouvoir ethnique recherché, ici, est caractérisé par le fait que l'État se voit contraint de céder une partie des droits de sa souveraineté à certains ex-groupes rebelles. Même si le transfert des droits de souveraineté n'est pas prévu par la Constitution, il doit se réaliser par le biais du statut particulier conféré par le Pacte national aux régions Nord maliennes. De ce fait, les ex-rebelles deviennent donc (para)-souverains par rapport à l'État dont ils accaparent une partie des droits (responsables militaires et administratifs). L'érection de Kidal en chef-lieu de région en est la preuve éloquente de cette parasouveraineté.

C'est ainsi que les gens de Kidal dissocieront leur lutte de celle des autres *ishumar* des années 1990 au profit de la préférence régionale. Une telle vision a commencé dès le début des négociations avec l'érection de Kidal au forceps en région et avec des gouverneurs, si ce n'est récemment, Touareg d'origine *Ifoghas*. Ceux-ci commencèrent à exercer une partie des droits souverains de l'État dans la région, souvent à la périphérie du territoire étatique.

En plus de leur puissance militaire, le MNLA se doit d'intégrer les anciens adversaires ou concurrents régionaux (*Ifoghas* du MPA) dans la construction de l'ordre parasouverain, en les faisant participer, de manière différenciée et variée, au pouvoir, et en leur donnant accès aux prébendes (para)-étatiques.

La relation entre l'ordre parasouverain (*Adagh*) et l'État malien n'est pas immuable, elle est de caractère instable ; cet ordre reste, légalement, militairement, et matériellement, dans une relation de dépendance vis-à-vis de l'État. La relation de dépendance peut néanmoins se transformer et conduire à la fin de l'ordre parasouverain. Tel postulat ne peut être vérifié avec le MPMGK, non plus avec *Ganda Izo* mais davantage chez le MNLA. Quoi qu'on dise, dans les régions Nord, l'État malien n'est parvenu à imposer le monopole de la violence que partiellement, ce qui correspond au fait qu'il n'arrive guère à faire accepter sa légitimité.

Face à la violence diffuse, les populations de l'*Adagh* ont lancé le « Manifeste pour la restauration du pacte d'honneur traditionnel ». Pour les signataires, ce pacte resserre les liens de solidarité entre communautés, afin de mieux cerner ce qui se passe dans la zone et d'apporter, au besoin, les solutions idoines, pour éviter l'embrasement.

Contrairement à l'idée de l'État artificiel en Afrique, nous constatons l'existence d'identités nationales qui dépassent et englobent des identités ethniques. Nous supposons qu'une identité nationale s'est développée du fait que l'ordre étatique existe depuis plusieurs décennies engendrant, à travers la légitimité de l'ordre, une certaine identification avec la nation. On ne peut donc réfuter la légitimité de base de l'appartenance nationale que par des actes violents. Dans un tel contexte, nous présumons que la faiblesse de l'État malien ne démontre pas, que le monopole de violence de celui-ci peut s'écrouler, mais elle offre aux groupes ethnocentristes la chance d'imposer des perceptions d'organisation au modèle d'organisation de l'État moderne. C'est dans ces conditions que l'AQMI s'est déployé dans une région présentée comme opaque et à la marge du monde.

Le Sahara et le Sahel : un espace à la marge du monde !

Le Sahara et le Sahel focalisent les inquiétudes par la charge de tensions la parcourant, où se mêlent affirmation d'identités (ethnique et religieuse) sur fond de révoltes-rébellions, de violences, d'actions terroristes et de trafics. L'espace est devenu un des endroits au monde qui ont été autant sujets à désinformation (Keenan, 2006), où une supposée opacité voile les multiples filières (trafiquantes, militaires ou criminelles) qui la parcourent, les actions qu'elles y mènent et cet espace échappe à tout contrôle. Ce serait ainsi le principal atout au déploiement d'AQMI dans la région.

Si l'espace n'est pas mieux contrôlé par les Etats (Niger et Mali principalement) pour lesquels il reste un lieu d'irréductibilité, les populations continuent de le pratiquer même si leur mobilité a changé de forme. L'occultation de ces mobilités voile le regard sur cet espace et le plonge dans une apparente obscurité.

Le contrôle par les échanges commerciaux ou le pastoralisme a toujours été vital pour les tribus, même quand le profit en était devenu dérisoire. Les trafics illicites, criminels, très juteux, attisent aujourd'hui la compétition pour son contrôle où des échanges contraints sont menés en dehors voire contre des Etats, offrant ainsi un interstice aux trafics. Ces derniers ne sont ni un phénomène marginal ni le fait d'acteurs marginaux et ne sont, de ce fait, nullement opaques. Ils impliquent communautés locales et Etats. Si les premières lui servent de vecteurs par leurs solides réseaux relationnels,

« L'implication des Etats dans ces trafics va au-delà des bénéfiques qu'en tirent ses agents et ses officiers supérieurs qui en font une chasse gardée. Elle est un élément essentiel et planifié de leurs stratégies sécuritaires, les trafics, tolérés ou souvent alimentés par leurs services de sécurité, servant de moyen de pénétration » (Antil, 2010).

Ils s'assurent ainsi parmi les tribus et fractions, des allégeances utiles pour surveiller les confins de leurs territoires (Mali), infiltrer et récupérer les mouvements dissidents des pays limitrophes pour se prémunir de leur contagion ou les utiliser comme atout diplomatique (Algérie et la Libye de Kadhafi). Et pour mener à bien leur mission, les éléments d'AQMI ont opté pour les œuvres de bienfaisance et caritatives. Cependant, ce qui se passe aujourd'hui dans le nord Mali, ne doit pas être appréhendé uniquement comme une question liée à AQMI. Le problème de fond, qui prévaut, est celui de la drogue et de ses conditions d'acheminement. Qu'il s'agisse de la résine de cannabis ou de la cocaïne, le trafic touche fondamentalement le cœur des sociétés qui y vivent.

Comme les trafics, le déploiement d'AQMI au Sahara n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Leur présence est avérée depuis les années 1990 où il en avait fait une base de repli et d'approvisionnement. Visibles, ils l'étaient à celui des services des pays du pourtour saharien qui les ont laissés tisser leur toile et ont négocié avec eux soit pour s'en prémunir, soit pour les instrumentaliser, leur laissant le temps de nouer des alliances avec les tribus commerçantes et les trafiquants :

« Ici, AQMI n'est pas un chacal qui va manger les animaux des nomades. AQMI ne représente aucune menace pour la population. AQMI est une force importante dans la région. Ce sont des gens qui ont les moyens. Ils s'investissent auprès de la population, dans des projets comme la construction de puits, les soins aux nomades de la zone. Beaucoup de nomades pensent qu'AQMI et la fraude sont des activités légales »²³.

Il n'est pas fortuit que tous ceux qui aujourd'hui font valoir des capacités de négociation avec AQMI sont, au moins par leur parenté, justement issus de ce milieu.

Avant que le Sahara ne bascule dans la violence islamiste coexistaient des couloirs de trafics qui veillaient à ne pas s'empiéter : celui des trafiquants, celui des militaires et celui des islamistes. Autant d'ancrages qui ont permis aux groupes armés d'y transporter leurs actions, après leur échec au nord de l'Algérie, et achèveront cet ancrage en scellant des alliances matrimoniales et la redistribution de l'argent des trafics. C'est cet ancrage qui donne aujourd'hui à AQMI une capacité opérationnelle. Son implantation ne concerne en effet que des fractions, voire des individus et, ses liens sont moins forts avec les Touareg ou les Maures qu'avec certaines tribus commerçantes arabes des environs de Tombouctou.

Egalement, en référence au modèle de structuration des sociétés de la zone, AQMI serait organisé autour des serments d'allégeance propres aux logiques tribales. Un modèle qui n'est pas sans influence sur la jeunesse déscolarisée, en chômage ou de retour de migrants démunis ou en arme (Keïta & Diallo, 2011). Une telle situation fait en sorte que le corps social s'ouvre davantage aux discours des Salafistes. Il est vrai qu'il y a une forte percée d'un nouveau courant qui a tendance à remplacer progressivement l'Islam traditionnel des confréries (les *Dawa*) (Keïta, 2011), et qui est une souche très compatible à cette idéologie fondamentaliste prônée par les salafistes.

En rapport à la situation, des ajustements tribaux s'instaurent aux marges pour en tirer les dividendes sur un registre de compétition inter ou intra tribale, soit en devenant des alliés d'AQMI, soit en tolérant sa présence pour se positionner en d'éventuels négociateurs.

Si nombre de tribus soutiennent ouvertement ou non les agissements d'AQMI, les arguments seraient que l'Occident est en passe de s'enfermer sur lui-même tout en pillant les ressources minières des pays du Sud. Une telle appropriation d'un pan idéologique des *Salafistes* corrobore « l'africanisation » de ce terrorisme qui est d'ailleurs confirmée par l'arrivée récente d'éléments en provenance du Nigeria. Au-delà de la logique de clan qui traverse le mouvement, la valeur de la marchandise se compte désormais en centaines de millions de francs.

« Avant 2005, les saisies annuelles de cocaïne avoisinaient la tonne dans toute l'Afrique mais depuis, ce trafic a pris une tournure galopante avec notamment 46 tonnes de saisies entre 2005 et 2008 à

²³ Mohamed Lamine Ould Sidate, maire de Ber, op.cit

destination de l'Europe. Aujourd'hui, pas moins de 50 tonnes de cocaïne transitent tous les ans par ce canal, soit un tiers de la consommation annuelle en Europe » remarquait Alain Antil.

L'importance prise par ces trafics a fini par poser un problème religieux, qui s'est emboîté dans la rivalité entre les chefs. Si certains groupes mettent l'accent sur des modes de financement plus islamiques : la dîme (sorte de taxe perçue sur les marchandises qui transitent par les territoires contrôlés par AQMI) d'une part, le kidnapping de l'autre, d'autres sont plus entreprenants sur le mode de trafic. Ces activités ont été, au moins en façade, très cadrées en droit et en théologie. La dîme a été codifiée (les membres d'AQMI ne doivent pas être à l'initiative de trafics, ne touchent pas à la marchandise, ne la chargent ni ne la déchargent) et les tarifs fixés (selon que le passage est escorté ou non). Les otages, pour leur part, ne sont juridiquement plus considérés comme des otages (*rahîna*), mais comme des prisonniers de guerre (*asîr*), catégorie spécifique en droit islamique à laquelle s'applique le droit de la guerre en Islam, qui préconise de s'en servir comme monnaie d'échange pour obtenir la libération d'autres prisonniers, ou contre rançon : le prix du sang. Le montant des rançons a été codifié en fonction du profil de l'otage (fixé à partir des primes d'assurances américaines).

L'inscription d'AQMI dans le tissu économique et social en témoigne, malgré leurs relations parfois difficiles avec la caste commerciale du Sahara, l'AQMI continue de bénéficier des réseaux de renseignements, sont bien ravitaillés en essence, en vivres, en pièces détachées et bénéficient d'un soutien logistique et opérationnel (guidage, sous-traitance de certaines opérations, etc.). Ces liens seront d'autant plus difficiles à couper qu'ils se renforcent par des difficultés politiques (la révolte Touareg) et économiques (les sécheresses), de la défaillance des États et bien sûr l'intéressement des réseaux tribaux par AQMI aux profits financiers tirés de la prise des otages.

Le second élément est qu'au Mali, les migrants armés de retour, contrairement à certains *ishumar* des années 1990, avaient choisi de retourner en Libye après la signature du Pacte national. Au pire, en ouvrant un front de rébellion, ce serait l'hypothèque sur les élections générales de 2012, d'autant plus que l'article 50 de la nouvelle constitution, si elle passait au référendum, stipule que :

« Lorsque les Institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité du territoire national, l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances.... ».

Au-delà des conséquences qu'une telle hypothèse pourrait avoir sur le jeu partisan et le respect des délais constitutionnels, reconnaissons, que le discours islamiste rencontre plus d'écho chez les populations sud-sahéliennes qui, par le jeu clientéliste des pouvoirs centraux, s'accaparent les positions de pouvoir en laissant à quelques Touareg, postulés en parasouverains, la gestion des projets et programmes destinés aux régions Nord. Et comme hier dans le commerce transsaharien, les Touareg ne profitent qu'à la marge des trafics, surtout comme convoyeurs et parfois comme pilliers pour imposer leur suprématie sur cet espace. L'ancrage de l'AQMI au Sahara est bâti sur des équilibres instables. Et rien n'est aussi instable que les équilibres à l'intérieur même des communautés régies par un ordre segmentaire. L'implantation d'AQMI dans ces communautés est aussi peu durable qu'elle a pu sembler facile, encouragée en fait seulement par le dénuement de populations que leur marginalisation par les États rend encore plus insupportable. A en croire le chef de fraction d'Oulad Gahanam, Mouhamed Ould Salaha,

« AQMI est dans la zone, mais la mairie est aussi là. Le premier jour où la commune a inauguré le marché hebdomadaire, les gens d'AQMI sont venus voir pourquoi. Lorsqu'ils ont compris qu'il s'agit d'un marché hebdomadaire, ils ont commencé à faire des prêches à tendance salafistes. Le maire leur a demandé de partir car leur présence empêche le développement de la commune et les gens ont peur d'eux. La discussion a failli tourner au drame mais AQMI est parti quand même »²⁴.

²⁴ Un témoignage d'une autorité morale de Hassi Sidi, un site d'éleveurs pasteurs situé à près de 100 km au Nord-Ouest de Tombouctou, a été abandonné par les habitants, après un violent accrochage entre les membres d'Al Qaëda et l'armée mauritanienne, pour un autre site, Attwal, à 60 km de Tombouctou (« Insécurité au Nord Mali: La chasse à AQMI sédentarise les populations nomades », in : **Le Combat** du 23/09/2011.

Il suffit que soit donné à ces communautés des perspectives sociales et surtout un respect de leur autonomie et de leur identité pour qu'elles renversent complètement leurs alliances et se rétractent d'AQMI.

La résolution à long terme de ces problèmes passe par la prise en compte des causes diverses de tension dont on a pu voir l'enracinement. Nous avons révélé que l'implémentation de la violence communautaire informe la production de l'ethnicité qui peut être comprise comme une entreprise de déconstruction de la modalité nationale et territoriale. En fait, nous nous sommes attelé à faire le procès de « *l'intégration horizontale de communautés hétérogènes à l'intérieur* » (Bayart, 1981) des frontières-lignes héritées de la colonisation et parallèlement montrer comment les rébellions touarègues ont pu s'aménager un espace pour l'expression d'un discours alternatif et/ou identitaire.

Au fond, ce qui est surtout en cause, c'est le mode de gouvernement des Etats-nations et l'intégration des populations dissemblables. Ce phénomène s'accompagne souvent d'un sentiment d'exclusion ou de préjudice individuel et collectif, renforcé dans bien de cas par l'utilisation de formes centralisées et hautement personnalisées de gouvernement.

Lorsque les dirigeants ne sont pas suffisamment tenus de rendre des comptes, que les régimes ne sont pas transparents et qu'il n'existe pas de système adéquat de contrôle du pouvoir, que la légalité n'est pas respectée, qu'il n'y a pas de moyens pacifiques de remplacer ceux qui sont au pouvoir, que les droits de l'homme ne sont pas respectés, alors le contrôle politique prend une importance excessive et les enjeux deviennent dangereusement élevés.

Au Mali, cette crise a pour fondement la contestation par les communautés Arabo-berbères de leur non intégration et à la prépondérance de l'élément « Soudanais » dans les instances et organes dirigeants et particulièrement dans les régions Nord. La contestation est d'ordre culturel et politique.

Le phénomène actuel de l'effondrement de l'État est beaucoup plus particulier, circonscrit et identifiable. C'est à la fois une cause et un effet politiques qui ont leurs implications économiques et sociales. Le problème repose sur une hypothèse, caractéristique de l'ère présente: on s'attend à voir le territoire et la population se diviser en entités politiques qui déterminent au sein de leurs limites, si inégalement que ce soit, l'identité, l'ordre et l'autorité. Ici, pourrions-nous soutenir que nous sommes au cœur de la problématique de l'effondrement du territoire politique national et de son remplacement ou de sa contestation par des terroirs bien localisés ?

Certes, les diverses couches de la société ont été trop entamées culturellement et trop délocalisées pour se replier sur un modèle identitaire ethno-territorial. La menace qui plane sur la tenue des élections générales de 2012, de part la nouvelle rébellion et la sanctuarisation de l'AQMI auraient des répercussions sur l'état de la nation et, même, une justification légale de la modification de l'agenda électoral. Cette situation, en consacrant le lit à AQMI, génère davantage d'enjeux qui se déclinent en terrorisme religieux islamique, trafic de tout genre sur fond de violence intercommunautaire entretenue. Ainsi, sont retardées ou hibernées l'exécution de nombre de clauses des différents accords signés par l'Etat et les groupes rebelles en matière de projets et programmes de développement.

Au-delà de la question du terrorisme, cette situation rappelle avec force que le Sahara que Braudel désignait comme « *l'autre Méditerranée* » est un élément essentiel de son système et qu'il le demeure malgré l'épisode colonial qui a voulu en faire un monde-frontière et les Etats-nations un appendice territorial à seul usage stratégique. Elle rappelle que la mondialisation ne saurait être unilatérale ou univoque ; la glocalisation oblige, les marges sont là pour la subvertir et la ramener aux réalités du monde (El Watan, 2011).

Références

- Bourgeot, A. « Mali-initiatives pour la paix au Mali », in : **Aïr.info**, n° 116.
- « Nigeria: Aqmi en question dans la prise d'otages des deux européens », in : <http://pambazuka.org>
- « Nigeria : Al Qaida signale ses premières opérations », in : <http://pambazuka.org>
- « Vellités sécessionnistes au Nord : Les Idnanes, les Ifhogas et d'autres se démarquent », in : **22 Septembre** du 09/05/2011
- Ag Bahanga, Ibrahim, «AQMI s'est bien équipée grâce au Mali et certains Etats occidentaux», interview recueillie par Salima Tlemçani, in : **El Watan** du 29/08/11.

- Ag Ibrahim, « Nous les Ichoumar, nos scolarisés et notre société », in : **kidal.info** du 08/07/2006.
- Antil, Alain, in : www.cridem.org
- Attayoub, Abdoulahi. « Mali-Touaregs : quand l'hypocrisie de l'Etat hypothèque l'avenir du pays ! ». in : <http://cyberkabyle.blogspot.com/2006/05/mali-vers-une-nouvelle-rebellion>.
- Badie, Bertrand, *L'Etat importé*, Paris : Fayard, 1992.
- Bayart, J.F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris : Fayard, 1989.
- Biaya, Tshikala K., « Pouvoir ethnique. Concept, lieux de pouvoir et pratiques contre l'Etat dans la modernité africaine, Analyse comparée des Mourides (Sénégal) et Luba (Congo-Zaïre) », in : **Anthropologie et sociétés**, vol. 22, n°1, 1998 ; pp. 105-135.
- Boilley, P., « Aux origines des conflits dans les zones touarègues et maures », in: **IRIS**, n°23, 1996, pp. 100-107.
- Bourgeot, André, *Les Sociétés touarègues. Nomadisme, identité et résistances*, Paris : Karthala, 1995.
- Casajus, D., *La tente dans la solitude. La société et les morts chez les Touareg Kel Ferwan*, Paris : Ed. de la Maison de l'Homme, 1987.
- Claudot-Hawad, Hélène, « L'indépendance », in : **Ethnies**, pp. 15-19.
- Diagne, Souleymane Bachir, « L'avenir de la tradition », in : *Le Sénégal. Trajectoires d'un Etat*, Paris : Karthala-CODESRIA, 1992, pp. 287-292.
- E. Bernus, « Les Touaregs », in : **Ethnies**, n° 6-7, 1987, pp. 7-13.
- **El Watan**, « Le Sahara-Sahel face à l'AQMI: La vraie fausse opacité d'un espace aux marges du monde », du 19 janvier 2011.
- Hugon, Philippe, « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », in : **Revue internationale de politique de développement**. URL : <http://poldev.revues.org/118>.
- Ag Alla, *In Allaghen, Causeries autour du thé*, in : **kidal.info** du 08/07/2006.
- Keenan, Jeremy, « The collapse of the second front », in: **Foreign Policy**, 26 sep. 2006.
- Keïta, Naffet & Diallo, Souleymane, « La problématique de la gestion du « retour » des migrants *Kel Tamasheq* du Mali dans les décennies 1980-1990 », in : *Migrations, institutions et accès aux ressources : la mobilité des ressources humaines en postcolonie malienne*, Naffet Keita et Shaka Bagayogo (dir.), Dakar : CODESRIA, 2011 (Sous presse).
- Keïta, Naffet, « Mass médias et figures du religieux islamique au Mali : entre négociation et appropriation de l'espace public ». in : **Afrique et développement**, Vol. XXXVI, No. 1, 2011, pp. 97-118.
- Keïta, Naffet, « De l'identitaire au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés Kel Tamacheq du Mali », in : GEMDEV et Université du Mali (éds.), *Mali - France. Regards sur une histoire partagée*, Bamako/Paris : Donniya/Karthala, 2005, pp. 91-121.
- Keïta, Naffet, « Gestion des crises intra et interethnique en Afrique : l'exemple des « révoltes et rébellions » Touaregs au Mali en question », in : **Revista de Politica Internationala (RPI)**, Annul III, Nr. XI-XII (Roumanie, Bucarest), 2008, pp. 94-115.
- Keïta, Naffet, Contribution à une anthropologie du pouvoir et de l'intégration nationale en Afrique : de la « rébellion Touareg » à une nouvelle nation au Mali. Thèse de Doctorat : Anthropologie : UCAD. Dakar, 1999.
- Keïta, Naffet, Réflexion sur le problème de formation de la nation au Mali : la rébellion touarègue en question. Mémoire de DEA : Anthropologie. UCAD, Dakar, 1995.
- Klute, Georg, « L'Islamisation du Sahara (re)mise en scène : les idéologies légitimatrices dans la guerre fratricide des Touaregs au Mali », in : **Kidal info**.
- Klute, Georg, « L'ethnographie théorique des conflits ethniques ». in : **kidal.info**
- **Le Combat**, « Insécurité au Nord Mali: La chasse à AQMI sédentarise les populations nomades » du 23/09/2011.
- **Le Combat**, « Développement du Nord / Le salut des populations passe-t-il par la présence d'Aqmi ? » du 16/08/2011.
- **Le Combat**, Interview de Mohamed Lamine Ould Sidate, 27/04/2011.
- **Le Combat**, « Coup de théâtre au PSPSDN : les communautés du nord à couteaux tirés », du 24/08/2011.

- Medhi, Adiene, « Tension au Nord du Mali : tout tourne autour du trafic de drogue et d'armes », in : **Nouvelle Libération** du 29 octobre 2003.
- Sifaou, Mohamed, *Al-Qaïda Maghreb Islamique. Le groupe qui menace la France*, Paris : Encre d'Orient, 2010.
- Sow, Moussa, « Un problème endémique et délicat à gérer ». in : **Nouvel Horizon**, sept., 2011.

"Quelles formes d'organisation et de gestion du politique et dans quels cadres institutionnels au Mali ? Etat - Nation, fédéralisme, confédération de territoires autonomes ?"

Mohamed Amara, chercheur associé au Centre Max Weber, Lyon

Même si le raccourci est un peu rapide, on peut considérer que la complexité des enjeux sociopolitiques au Mali, et plus particulièrement dans les régions Nord du Mali émerge de la difficulté de l'Etat malien à faire exister, stabiliser un esprit démocratique (un idéal démocratique) comme l'aurait suggéré Alexis de Tocqueville, qui montre le rôle du peuple et des mœurs dans le maintien de la démocratie.

Certes, la démocratie malienne est jeune (la révolution de 1992, la perpétuelle crise de l'école malienne depuis les années 90), mais elle s'est sans cesse fragilisée depuis une dizaine d'années faute d'être ancrée dans l'organisation sociale traditionnelle, et faute également d'une articulation entre cette dernière et le pouvoir hérité de la colonisation. Malgré leur bonne volonté, les différents pouvoirs n'ont pas réussi à faire émerger cet esprit démocratique. Peut-être parce qu'ils n'ont pas su inventer leur démocratie, celle du Mali.

Alors, on peut se poser les questions suivantes : quelles formes politiques inventer ou réinventer ? Quelles articulations entre gouvernance démocratique et gestion de l'Etat ?

La politique doit être un mode d'organisation du monde. Elle doit permettre de rationaliser les débats d'idées, de se préoccuper de la vie dans la cité. A condition que ces réflexions améliorent les rapports de cohabitation, les rapports humains entre les citoyens.

Comme citoyen, je remarque qu'il y a des inégalités au Mali qui produisent des dérives (dégradation de l'environnement, insignifiance du débat politique, donc un monde « désenchanté »).

Mettant la recherche au service des biens communs et de la demande sociale, le chercheur que je suis préfère obéir à des considérations militantes plutôt que politiciennes, utilitaires... Même si l'écart est parfois grand entre la rigueur scientifique (présentée une analyse argumentée) et l'engagement du citoyen, qui doit mettre en avant ses opinions, ses inquiétudes, ses indignations..., lorsqu'il s'agit de traiter des questions qui nous touchent au plus profond de nous, comme les crises (rebellions touaregs, coup d'Etat) au Nord du Mali.

Et pourtant, la sociohistoire des populations des Régions Nord du Mali montre la richesse de la cohabitation entre Sonhaï, Touaregs, Peulhs, Bozos, Bambara... par l'échange, « des prestations et des contre-prestations » (Marcel Mauss : 1924). A titre d'exemple, le bétail est échangé contre des produits alimentaires entre les sonhaïs et les touaregs, comme le lait du peulh échangé contre le poisson du pêcheur. C'est une logique du don qui a structuré les rapports entre ces différentes populations, et qui de plus en plus est mise à mal par les logiques libérales. Il ne s'agit pas là d'un échange exclusif de biens et de richesses, mais aussi des civilités (politesses, rite du turban chez les sonhaï comme chez les touaregs, des foires hebdomadaires, partage des zones de pâturages) qui engagent les différentes communautés, et évitent au fond le conflit tel que le Mali le vit aujourd'hui. Ces civilités, ces sociabilités donnaient à voir les réalités socio organisationnelles des différentes populations.

En ayant en tête ce contexte structurel et social, je vais présenter le déroulé de mon intervention en deux temps : 1 : quelles formes d'organisation retrouve t-on au Nord du Mali, quelles articulations entre ces formes d'organisation et la gestion politique ?

2ème et dernier temps : pourquoi ces modes d'organisations ne permettent pas l'émergence d'institutions fortes, indépendantes démocratiques, d'organisations symboles, garantes de l'esprit démocratique et citoyen, même dans des moments difficiles.

1^{er} TEMPS : Quelles formes d'organisation retrouve t- on au Nord du Mali, quelles articulations entre ces formes d'organisation et la gestion politique ?

Je pense que le sociologue aussi instrumentalisé soit-il, est traversé par une morale politique, donc il est engagé. Même si sa fonction première est de critiquer, construire, analyser, participer à la construction du social.

Ceci dit, si je m'intéresse à l'organisation, c'est pour mieux comprendre les freins au changement au Mali : instabilité politique, fragilité démocratique, rébellion, présence de mouvements islamistes fanatiques. Mais qu'est-ce qu'une organisation ? L'organisation : « évoque avant tout un ensemble de rouages compliqués, mais parfaitement agencés. Cette horlogerie semble admirable tant qu'on l'examine seulement sous l'angle du résultat à obtenir : le produit qui tombe en bout de chaîne. Elle change en revanche radicalement de signification si on découvre que ces rouages sont constitués par des hommes. Elle devient alors le « cauchemar des temps modernes ». L'organisation est donc le supplice des temps modernes, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un groupe, qui est cet espace mouvant « sur lequel se projettent plusieurs logiques différentes... » (Michel Crozier Erhard Friedberg : 2001 : 41).

Et je pourrais dire qu'aujourd'hui au Mali, les rouages sonrhaï, bambara, touaregs, peulhs..., sont un peu de cet ordre, parce que les individus ne se sont pas appropriés les organisations dans ces sociétés là, qui ressemblent à des organisations à « solidarité mécanique » (Emile Durkheim : 2007). Ces dernières se sont beaucoup transformées suite à la colonisation, aux échanges commerciaux entre le Maghreb et ces régions du Nord (Gao, Kidal et Tombouctou), mais aussi entre ces dernières et les régions Sud du Mali.

Pour comprendre ces organisations, le modèle de lecture que je propose est le suivant : le changement de modèle socio organisationnel. Il (le changement) provoque de la résistance, de la peur, comme partout, au regard des différentes logiques qui prévalent dans la région. Par exemple, la peur d'être exclu du système, de perdre son honneur, et la réforme avortée du « code de la famille et des personnes » en 2009 illustre bien ces résistances. Il a été retoqué par le président Amadou Toumani Touré sous la pression des organisations musulmanes, représentées par le Haut Conseil islamique du Mali, quand bien même il a été voté par l'Assemblée nationale.

L'assemblée nationale du Mali est devenue une caisse de résonance pour l'Etat où les députés votent toutes les lois, qu'elles soient régressives ou progressistes, car il n'existe quasiment pas d'opposition. Ce qui ne fait pas avancer le débat démocratique.

Pour contextualiser, lorsque l'Assemblée nationale a voté la réforme du code de la famille et des personnes, elle avait cru renforcer les principes fondateurs d'une République laïque, qui met à égalité les citoyens en droit et en devoir. Sauf que les mentalités socio religieuses ne se représentent pas les réalités sociales de la même façon. Les organisations religieuses sont descendues dans la rue en mobilisant la population à ses côtés, et sachant bien que l'islam est la religion majoritaire au Mali, pour faire pression sur le président de la République de l'époque Amadou Toumani Touré ; lequel a fini par céder en leur faveur en renvoyant la réforme à une nouvelle lecture.

Cet exemple démontre qu'il y a donc un travail de délimitation à opérer entre le politique et le religieux pour que l'Etat conforte la laïcité au Mali, un des principes fondateurs de la République. Je pense que l'articulation entre le social et le politique nécessite une rupture entre le religieux et le politique, rupture oh combien difficile tellement la gestion politique s'enrobe de rationalité absolue, au lieu d'aller vers la prise en compte des réalités plurielles.

Des réalités qui motivent les populations du Nord comme celles du Sud à gérer leur environnement immédiat (famille, village, chefferie traditionnelle...), ce dans quoi ils se reconnaissent.

La décentralisation a travaillé dans ce sens : déléguer le pouvoir, faire participer les populations locales à la création des règles. Malheureusement, elle n'y est pas arrivée. Du coup, les inégalités économiques, sociales, géographiques, se sont creusées ; ce qui peut être une des causes des rébellions touaregs, aggravées par le « capitalisme sauvage » (Marianne Debouzy : 1972). Les revendications de conditions de vie meilleure, de constructions d'infrastructures ont été longtemps mises en évidences par les dissidents touaregs pour justifier leur lutte. Si le constat est vrai, cela ne légitime par leurs actions et les moyens déployés. Ce combat met de plus en plus à mal les populations touarègues qui sont confondues avec ces rebelles. Aujourd'hui, ces rébellions ont pris une nouvelle tournure depuis les attaques du

début d'année 2012 (Ménaka, Aguelhoc, contrôle des grandes villes du Nord). Ce nouveau visage, c'est l'entrée en scène des groupes islamistes (Ansar eddine, Mujao) présents dans la bande sahélo saharienne, qui prônent une application de la charia envers et contre tout. Cette idéologie fanatique rend quasiment impossible toute transformation sociale, d'un point de vue démocratique. Elle est un frein à une gestion conjointe et fédératrice de l'Etat et des populations locales, et exclue l'ensemble des groupements sociaux qui ne se reconnaissent pas dans cette vision erronée de l'Islam, mais aussi les individus d'autres confessions religieuses ou d'autres croyances.

Aujourd'hui, s'interroger sur ce qui peut se passer dans ces sociétés, c'est aborder tout simplement la logique gestionnaire de la politique, qui a abouti à une sorte « d'isomorphisme organisationnel », de « maladie » (De Gaulejac : 2009). Cette logique gestionnaire a créé des inégalités entre les populations, et a placé certains individus dans une extrême fragilité, précarité (économique, sociale, politique..).

Ainsi, le Mali s'est retrouvé dans une situation d'extrême fragilité à toutes les échelles du pouvoir, et en particulier au niveau des institutions dans lesquelles le citoyen se reconnaît peu ou prou.

Ce qui m'amène au 2ème et dernier temps de mon intervention.

2ème TEMPS

Pourquoi ces modes d'organisations ne permettent pas l'émergence d'institutions fortes, indépendantes démocratiques, des organisations symboles, garantes de l'esprit démocratique, et d'un esprit citoyen, même dans des moments difficiles ?

Dans une situation d'urgence politique et d'insécurité (pillage de l'hôpital de Gao, difficulté de passer le brevet des collèges à Gao, comme à Tombouctou...), les institutions maliennes ont montré leurs limites, et les crises maliennes en sont une parfaite illustration. Elles n'ont pas su aller vers une égalité politique, même si "L'égalité politique n'est que la pointe émergée de l'iceberg démocratique. Elle est la plus voyante, la plus revendiquée, mais en fin de compte le couronnement marginal d'une gestation inconsciente, involontaire par l'histoire humaine d'un nouvel animal politique: l'homo democraticus" (De Tocqueville : 2008 : 18).

On voit bien que le danger, ce n'est pas l'égalité, vous vous en doutez, mais les extrémismes de tous bords, les réactions irrationnelles (produits du manque de vigilance) qui structurent ces différentes crises. Pour pallier ces crises, il est important de construire des institutions fortes.

Entendue comme « ce qui est institué... », l'institution, c'est l'« ensemble des structures fondamentales d'organisation sociale » comme l'éducation, comme le mariage. Pour moi, l'institution ne se laisse pas définir sociologiquement par son contenu juridique, mais plutôt par les contraintes qu'elle institue. Et c'est à travers ces contraintes, qu'elle devient intéressante à analyser, de comprendre son rôle dans la fabrication du citoyen.

Mais, pour revenir au cas malien, il se trouve que depuis les années 90 (avènement de la démocratie avec la chute du pouvoir militaire), les différents pouvoirs maliens ont été prisonniers des grands idéaux politiques et théoriques sans chercher à trouver un compromis entre l'institution « projetée » et l'institution « incorporée ». De mon point de vue, la capacité d'un peuple à faire une gradation, un pas, se situerait dans sa capacité à incorporer, à être affilié à une valeur, un idéal démocratique véhiculé par les institutions scolaires, familiales... Et cela a manqué au Mali.

Si il y a un échec des différentes politiques maliennes à s'approprier l'esprit de la décentralisation, il est à rechercher dans son incapacité à fédérer les maliens du Nord et du Sud autour d'un projet commun : se sentir malien avant tout, prendre en main leurs propres devenir à l'intérieur d'un cadre institutionnel. Cet échec est aussi à rechercher du côté d'une quasi-absence de confrontation d'opinions, de pratiques organisationnelles pouvant permettre de démêler le mille feuilles de l'institution qu'elle soit politique ou familiale. A titre d'exemple, si le nationalisme corse est étouffé, malgré ses tentatives de légitimation d'une stratégie d'opposition à l'Etat et de conquête de pouvoir en s'appuyant sur des thèmes de « communauté et d'identité culturelle » (Vanda Dressler - Holohan : 1982) c'est parce que la gestion politique de ce phénomène est maîtrisée, contrôlée et débattue.

Profitant de la crise de légitimité étatique provoquée par le coup d'Etat du 22 mars 2012 du capitaine A. Haya Sanogo, les groupes rebelles et les islamistes se sont accaparés les trois régions du Nord (Kidal le Gao et Tombouctou), soit plus de la moitié du territoire malien. Loin d'être un facteur démocratique, le coup d'Etat était l'action d'un groupe d'individus qui a confisqué le régime démocratique. C'est le pouvoir du citoyen qui a été mis en cause.

Il me semble que dans cette course pour le monopole de la légitimité des groupes en présence dans le nord du Mali, que certains essaient de faire passer comme un projet conforme aux traditions locales à tort, se dessine une cristallisation des rapports entre les peulhs, les sonrais, les touaregs, alors qu'ils vivaient en harmonie. C'est ce que l'anthropologue André Bourgeot appelle « l'ethno territorialisation » une conception ethnique du territoire, qui peut créer des tensions interethniques.

Dans ces moments difficiles de l'histoire du Mali, en tout cas dans le contexte actuel de rareté de denrées alimentaires, de ravitaillement et de difficile fréquentation des marchés ruraux et urbains par les populations locales sous peine d'être racketté, l'émergence d'un esprit démocratique est difficilement envisageable.

Pour finir, les crises maliennes en tant que telles ne sont que la face cachée d'une défaillance démocratique, sinon comment peut-on imaginer l'imposition de la charia dans un pays qui a toujours vécu un islam modéré, et de surcroît laïc ? Jusqu'où se situe la frontière entre le religieux et le laïc, quelle relation entre les deux ? Comment calquer un modèle islamiste sur une réalité empreinte de pratiques coutumières, de traditions... ?

Au regard des réalités que le terrain nous offre, dans la situation actuelle du Mali, le modèle fédéral ne convient pas, et donc je pense qu'il serait intéressant d'aller vers une décentralisation intégrale, à savoir une déconcentration des pouvoirs, articulée aux réalités socio - organisationnelles locales.

Bibliographie

- HAMAPATE BA Amadou. Il n'y a pas de petites querelles, nouveaux contes de la savane. Paris : Pocket, 2006.
- BOURGEOT André. Sahara : espaces géopolitiques et enjeux stratégiques (Niger). Paris : Autrepart (16), 2000
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard. L'acteur et le système. Paris : Seuil, 2001.
- DEGAULEJAC (de) Vincent. La société malade de la gestion - Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social. Paris : Points, 2009.
- DRESSLER-HOLOHAN Vanda. Commune, communauté et nationalisme en Corse. In Peuples Méditerranéens, 1982, N°18
- DURKHEIM Emile. La division du travail social. Paris : PUF, 2007.
- FRAZER Nancy. Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution. Paris : La découverte, 179 P
- HONNETH Axel. La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique. Paris : La découverte, 2008.
- HONNETH Axel. LA lutte pour la reconnaissance. Paris : les éditions du cerf, 2007.
- MAUSS Marcel. Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. Paris : PUF, 2008, 248 P
- TOCQUEVILLE (de) Alexis. De la démocratie en Amérique. Paris : Bréal, 2008, 125P
- WEBER Max. le savant et le politique. Paris : Plon, 1969, 230P

La médiation politique régionale la coopération militaire en question : quels acteurs ? Quels objectifs, avec quels moyens ?

Mamane Sani Adamou, Alternative Espaces citoyens, Niger.

La bande sahélo-saharienne développe actuellement une conflictualité endémique sur laquelle les différents acteurs ont peu de prise. Les facteurs déstabilisateurs et crisogènes sont nombreux et se combinent selon des logiques et des schémas extrêmement complexes : défaillance politique des Etats

locaux accentuant les tensions politiques internes, la militarisation croissante de la zone, la forte pression démographique, les trafics de drogues et d'armes, un climat d'insécurité généralisé, les rivalités des grandes puissances pour le contrôle des ressources naturelles.

Une approche géopolitique, notamment une analyse des redéploiements stratégiques auxquels se livrent tant les acteurs externes (transnationales et puissances internationales) qu'internes en lien avec les enjeux pétroliers, miniers et agro-alimentaires, nous semble mieux rendre compte des dimensions de la crise actuelle ainsi que des alternatives (en termes de médiation politique à court terme mais surtout de constructions politiques démocratiques à moyen et long termes).

Analyse des stratégies des acteurs

Depuis l'effondrement du bloc soviétique, la donne stratégique mondiale semble avoir radicalement changé : à la bipolarisation Est- Ouest dans la quelle la sécurité permanente est assurée par la dissuasion nucléaire, s'est substituée une configuration Nord – Sud des conflits avec l'émergence d'acteurs nouveaux (bandes armées, réseaux de trafics, transnationales, etc.) qui sont souvent hors du contrôle des Etats. La crise actuelle du capitalisme confère à la pression exercée par les puissances impérialistes un relief singulier. Il se manifeste, en effet, une exigence d'une gestion politique des Etats compatibles avec la reproduction élargie du capital à l'échelle de la planète qui ne saurait être ignorée. Deux familles d'acteurs seront considérées dans l'analyse :

Les acteurs extérieurs sont très déterminants : Dans leur quête effrénée de matières premières stratégiques, les Etats-Unis, la France (et l'Union européenne) et la Chine ont transformé le continent en un vaste champ de manœuvres où se déploient au quotidien leurs conflits d'intérêts. Le fait est que les ressources pétrolières et gazières en Afrique représentent 13% de la production mondiale. Ce qui fait du continent noir le deuxième exportateur mondial avec 16% du total des exportations. Selon les mêmes statistiques, l'Afrique offre aujourd'hui un quart des importations européennes et 20% de celles des Etats Unis et de la Chine. Par ailleurs, l'Afrique occidentale regorge d'énormes potentialités avec plus de 33 milliards de réserves prouvées d'or noir, soit 3% de réserves dans le monde. Dans l'arc sahélo-sahélien se concentre la plupart des ressources stratégiques : uranium, pétrole et gaz, manganèse, or, eau, etc.

Les stratégies des grandes puissances dans la région sont variées :

- Pour les Etats Unis, candidat à l'hégémonie mondiale après avoir « endigué » la puissance soviétique, les exigences de sécurité et de diversification de l'accès aux sources d'énergie, de concurrence avec la Chine et de lutte contre le terrorisme justifient une stratégie de politique étrangère focalisée sur la militarisation. Ses interventions nombreuses dans le monde, souvent sous le couvert de l'OTAN, en constituent la preuve palpable.
- La Chine, forte de son poids économique et commercial, de ses importantes réserves de change, entend devenir une puissance planétaire incontournable et un acteur majeur au Sud du Sahara. Sa stratégie vise à assurer l'approvisionnement en ressources naturelles et un débouché pour son économie, se constituer un réservoir de voix à l'ONU et l'isolement de Taiwan.
- La France adopte une posture politico- diplomatique articulée autour de la conservation des « liens privilégiés » avec les Etats francophones de la sous région, la lutte en sous-main contre l'influence du Nigéria et le contrôle de mécanismes multilatéraux et sécuritaires mis en place depuis les années 70. A cet effet, les accords de coopération militaire et monétaire noués avec ces Etats ainsi que les réseaux françafricains jouent un rôle déterminant.
- L'UE qui affirme vouloir établir un partenariat stratégique renforcé avec le continent à travers des relations bilatérales de certains membres avec les anciennes colonies, des accords de développement entre l'UE et les états africains et plus récemment des accords de partenariat avec des sous- régions (APER), peine à sortir de la logique néocoloniale classique et à entamer une « révolution stratégique » dans ses relations avec ses anciennes colonies.

Sa politique étrangère de sécurité et de défense (PESD), qui lui offre une autonomie d'action dans la gestion des crises, lui permet s'impliquer activement dans les dispositifs de prévention et de gestion des conflits dans le continent africain. Ce qui témoigne de l'incapacité à rompre avec le passé.

Les acteurs locaux pas toujours passifs :

En face des acteurs extérieurs et de leurs transnationales, les acteurs locaux semblent à première vue démunis. La réalité est cependant tout autre :

- Les Etats ne disposent pas de stratégie planétaire et sont fragilisés par plusieurs décennies d'implémentation de politique d'austérité (PAS). Leurs classes dirigeantes rentières et dépourvues de projet national consistant, à l'exception notoire de l'Algérie et de la Libye sous Kadhafi, réalisent leur accumulation à partir du pillage des ressources naturelles par les transnationales et de l'aide au développement. La gestion de l'Etat qui en résulte est corrompue, clientéliste et souvent ethniciste. Elle a pour effet d'exacerber les inégalités, de déliter le tissu social, de renforcer la dépendance et de réduire la démocratie à sa caricature électorale.
- La CEDEAO : cadre d'intégration créé en 1975, dans le sillage de la revendication du nouvel ordre international, pour réaliser l'autosuffisance collective et l'intégration à travers un marché unique articulé autour d'une union économique et monétaire de la région, qui s'est mué progressivement en structure relais des puissances occidentales et instrument des chefs d'états.
- Les mouvements armés (rébellions touarègues notamment) apparaissent à la fois comme révélateurs de l'échec de la construction nationale dans les Etats sahéliens et moyen privilégié de captation de la rente étatique par des élites qui se muent en véritables « entrepreneurs politiques ». Il est significatif à cet égard que les différentes rébellions font peu cas des clivages internes, des rapports esclavagistes qui prévalent dans leur communauté.
- Quant aux réseaux de trafics d'armes, de drogues et de personnes, ils sont une expression de l'économie capitaliste financiarisée et de l'effondrement des Etats locaux. Ils entretiennent des relations conflictuelles avec les Etats mais aussi sont en collusion avec les acteurs externes (transnationales) qui les instrumentalisent, et souvent partenaires des Etats et des rébellions. Celles-ci qui tirent profit de l'affaiblissement de la puissance publique.

Quelle médiation politique régionale ?

Le drame que vit le Mali, et qui pourrait confronter n'importe quel autre Etat de la sous-région, a révélé la nature et la faiblesse des Etats comme des structures d'intégration régionale.

La stratégie d'intégration économique en Afrique a rarement été pensée de l'intérieur, par les Africains. Elle a d'abord été imposée par les autorités coloniales pour ensuite être confiée à des experts citoyens des anciennes métropoles. C'est le cas de la CEA, ancêtre de l'actuel UEMOA constitué pour contrer la réalisation des objectifs de la CEDEAO, dont le traité avait été rédigé en 1973 par le français Jacques David. Cette extraversion s'est aggravée avec la mondialisation.

Les prises de position de la CEDEAO, ces dernières années, sont révélatrices de cette soumission aux intérêts extérieurs. La préoccupation centrée sur le retour à l'ordre constitutionnel à Bamako, alors même que l'Etat malien n'existe que sur le tiers de son territoire, prouve à quel point est grande la crainte de déstabilisation de leurs régimes de la part de la presque totalité des chefs d'Etat de la CEDEAO. Le raffermissement du cadre démocratique tient plus de la profession de foi que de la réalité. Arrivés au pouvoir, pour la plupart d'entre eux, par des moyens illégaux : massacres de milliers de personnes, assassinats de compagnons d'armes et/ou d'opposants, fraude électorale avérée, incapables de satisfaire à une demande sociale très forte, ces dirigeants redoutent le mécontentement populaire et doivent se prémunir contre la menace de mésaventure telle que celle vécue par le président malien ATT. Sur la question de l'occupation du nord malien, les solutions préconisées par la CEDEAO puis par l'Union africaine ne visent ni plus ni moins qu'à rendre l'unification du Mali tributaire de l'intervention des grandes puissances. Les exemples d'utilisation, à des fins de recolonisation, des résolutions de l'ONU par les puissances impérialistes tels qu'illustrés en Côte d'Ivoire et en Libye n'ont visiblement pas servi de leçon. En outre, la volonté de mobiliser immédiatement cinquante millions de dollars pour l'achat d'armement et de faire appel à la force d'interposition de la CEDEAO, n'ouvre pas seulement la voie à une guerre asymétrique et sans fin ; elle fait fi de l'existence du peuple malien, qui devrait être l'artisan principal et le concepteur de toute initiative, et constitue une opportunité de repositionnement pour les dirigeants.

La seule coopération militaire envisageable dans ce cas de figure est celle que doivent développer les pays riverains de la zone de conflit (Mauritanie, Algérie, Mali, Niger) pour assécher les flux d'armes en direction des rebelles, supprimer les bases éventuelles de repli.

De même, l'option qui consiste à créer ou à armer des groupes ethniques nous paraît lourde de conséquences sur la coexistence future entre les différentes communautés. Il nous appartient d'être perspicaces dans l'analyse des enjeux et des rapports de force afin d'éviter d'être les instruments des intérêts étrangers à la région.

A la lumière de ce qui précède, il apparaît qu'il n'appartient ni aux chefs d'Etat, de la région, ni à la CEDEAO, ni à l'Union Africain et à la communauté internationale, de sauver l'Etat malien à la place des maliens, mais au peuple malien lui-même. Le Mali a besoin de solidarité pas de sauveurs !

Quelles constructions politiques ?

Parmi les raisons susceptibles d'être invoquées pour justifier la relative facilité du déferlement des conflits actuels sur le continent africain, au Mali en particulier, le caractère prépondérant de la faiblesse stratégique et l'incapacité politique et technologique des dirigeants à contrôler et à exploiter les ressources naturelles s'imposent à tout analyste.

Ce déficit de vision politique et stratégique, compris comme l'absence ou l'insuffisance d'autonomie dans la définition des objectifs politiques et la gestion des affaires publiques, semble intimement lié à l'extraversion caractéristique de l'Etat postcolonial.

La seconde raison est la nature rentière des classes dirigeantes. Un leadership assuré par une élite rentière, très peu confiante aux capacités de développement autonome de son pays, est certainement le partenaire de choix que peuvent espérer les grandes puissances et leurs transnationales. C'est aussi autant d'opportunités offertes pour les groupes et réseaux locaux qui pourront faire coïncider leurs stratégies avec celle de l'Etat.

En réalité, tout se passe comme si l'extrême vulnérabilité de l'élite politique a permis aux acteurs externes (sociétés transnationales et les Etats du Nord) de transformer l'espace national au gré de leurs intérêts, devenant ainsi des acteurs locaux de premier rang.

A l'évidence, « C'est une autre manière de gouverner l'Afrique qu'il convient aujourd'hui, en refusant toute forme de compromission de son présent, son avenir, et sa sécurité ». Il faut repenser l'indispensable démocratisation des Etats de la zone (du Mali en particulier) en termes inédits, de seconde libération par exemple.

C'est une nouvelle construction politique qui relève le défi de la démocratisation (qui doit rimer avec progrès social), de la construction étatique et de la dépendance structurelle.

Une convergence des luttes entre les forces progressistes du Nord et les peuples du Sud apparaît comme la seule alternative crédible.

Géopolitique du Sahara, crise généralisée du capitalisme mondialisé, crises identitaires et avenir de l'Etat-nation : le cas du Mali

Pr Issa N'diaye, philosophe, université de Bamako, Mali

L'offensive foudroyante du MLNA au Nord du Mali saluée par le tonitruant Ministre français des affaires étrangères de Sarkozy et la proclamation de l'indépendance de l'Azawad sur le sol français ouvrirent brutalement les yeux à beaucoup de Maliennes et de Maliens sur les complicités françaises récurrentes à la crise que traversent les régions sahariennes en Afrique. Juppé n'en était pas à son premier essai. Les tentatives de dépeçage des pays des Grands lacs et le génocide rwandais ne sont qu'une des nombreuses illustrations des coups tordus de la France durant plus d'un siècle de domination qu'elle continue à exercer en Afrique. La crise actuelle au Mali ne s'inscrit-elle pas dans la même logique ?

L'historiographie coloniale française a toujours présenté les espaces conquis comme des territoires où des populations 'barbares' se livraient à des guerres tribales incessantes. Ils auraient été pacifiés par la colonisation française présentée jusqu'à une date récente comme une oeuvre de civilisation. On passe volontiers sous silence la déstructuration brutale de ces sociétés, la perte de leur équilibre interne, le ferment de la division semé par les nouveaux maîtres consacrant ainsi le fameux principe du diviser pour régner.

Dans l'imaginaire collectif ainsi créé, les touaregs ont souvent été présenté comme un peuple de guerriers détestant le travail manuel et vivant de razzias, ce qui leur permettait de vivre des bien

produits par les populations avoisinantes. Ainsi sont sommairement expliquées les rebellions successives auxquelles ils se sont livrés.

On se rappelle aussi toutes les constructions idylliques sur les 'hommes bleus du désert' et les dénonciations vigoureuses et répétées du prétendu génocide dont ils étaient l'objet de la part des Etats africains de la région. Bien sûr, de nombreux actes condamnables ont été posés dans la gestion de ces régions par les Etats africains nouvellement indépendants. Mais les touaregs n'en furent pas les seules victimes. Les populations du Sud, de l'Est comme de l'Ouest et les autres populations du Nord, toutes ethnies confondues, furent aussi des sacrifiées de la mal gouvernance étatique des décennies durant. Certaines régions de l'Ouest du Mali sont aujourd'hui plus mal loties à tous points de vue que celles du Nord sans compter les sommes colossales destinées au Nord détournées par une grande part, par les mêmes ressortissants du Nord, touaregs pour la plupart et plus précisément par certaines personnes qui ont eu à porter auparavant des armes contre leur pays. Les conflits armés successifs dans la région ont fait la fortune de bien de petits seigneurs de guerre, le fusil étant devenu le gagne pain le plus sûr dans ces contrées traversées par les différentes crises mondiales et les convoitises géopolitiques et économiques orchestrées depuis les pays du Nord. Le projet français de création de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) bien avant les indépendances en est un témoignage éloquent.

De nombreux analystes ont souvent présenté les différentes rebellions touarègues comme étant l'expression d'une crise identitaire, le résultat de conflits ethniques récurrents dans l'espace saharien. Mais au lieu d'en être la cause, n'en seraient-elles pas plutôt l'une des conséquences? Peut-on réellement parler d'identité touarègue spécifique construite tout au long de l'histoire du Mali? A-t-elle servi de base à la construction d'un Etat touarègue quelque part dans l'espace concerné? L'histoire n'en fait nulle part mention.

Par contre l'histoire du Mali a vu dans les mêmes espaces et au delà se croiser, se chevaucher et s'interpénétrer des royaumes et empires qui ont brassé entre elles des entités multi ethniques. Peut-on parler de nos jours d'identité songhaï, d'identité peuhle, d'identité bamanan, d'identité Sarakollé, d'identité sénoufo, bozo, dogon, etc? Existe-t-il aujourd'hui un seul endroit déterminé où ne vivrait qu'une seule ethnie? Dans le moindre village ont toujours existé plusieurs ethnies tout au long de l'histoire. Les grands empires qui ont couvert l'espace géographique malien et au-delà, ont permis bien avant la colonisation, le brassage multi ethnique des populations. L'espace sahélo-saharien en serait-il l'exception?

Si dans certains pays voisins comme la Côte d'Ivoire et de manière générale dans certains pays de l'Afrique centrale, les conflits ethniques sont restés récurrents, les crises identitaires qui ont conduit à des guerres civiles parfois violentes, les brassages opérés par l'histoire ont épargné pareilles mésaventures au Mali.

Mais à y regarder de près, on se rend compte que ces crises identitaires ont été dans les faits, largement suscitées par les puissances coloniales et entretenues par les politiciens locaux qui ont pris les commandes des Etats lors des indépendances. On ne saurait donc dire qu'à l'origine, les crises identitaires sont intra ethniques comme si elles étaient innées, consubstantielles même à certaines ethnies, les touaregs à l'occasion. En réalité elles sont pour la plupart introduites à dessein, cultivées et entretenues à l'occasion pour servir de visées politiques. Tel semble être le constat fondamental.

Par ailleurs, peut-on parler aujourd'hui d'identité ethnique propre dans un monde de plus en plus mondialisé et soumis partout à la dictature du capital et du marché? Que reste-t-il des cultures autochtones, des identités locales et nationales?

Que signifie aujourd'hui être bamanan, peulh, sonraï, dogon ou touareg? Cela leur confère-t-il une identité singulière? L'identité propre dans chaque cas n'est-elle construite de couches multiples et enchevêtrées faites d'emprunts, de mélanges, de synthèses entre différentes cultures endogènes et parfois exogènes, de rencontres avec d'autres valeurs venues parfois hors d'Afrique, introduites parfois de force par la colonisation et les religions venues d'ailleurs comme l'islam et le christianisme? Que reste-t-il alors de la notion même d'identité? Se pose-t-elle aujourd'hui en termes d'ethnie ou de nation? Quel serait- alors le contenu de cette identité nationale? Quel rôle peut-elle jouer aujourd'hui dans la reconstruction de l'Etat au Mali? S'agit-il d'une crise d'identité nationale ou simplement d'une crise de l'Etat au Mali?

Auparavant, revenons un moment à la question touarègue.

Il y a en réalité une sorte de théâtralisation mythique de la question touarègue. Elle fut essentiellement opérée par certains ethnologues européens qui ont souvent présenté le Sahara comme un espace réservé exclusivement à des populations nomades alors que l'essentiel de la vie dans ces grands espaces désertiques s'est toujours développé autour d'oasis où vécurent des siècles durant des populations le plus souvent sédentaires. Elles ont été toujours plus nombreuses que les populations nomades parcourant les espaces de transhumance et les routes commerciales. Et parmi les populations nomades, la composante touarègue a elle-même toujours été minoritaire. Le rapport du GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix) du 22 mai 2012 estime que sur les 1,5 millions de touarègues, seulement 550.000 vivaient au Mali et 850.000 au Niger. Ils constituent à peine 10% de la population totale partageant le même espace et n'ont jamais exercé un pouvoir politique quelconque au nom d'un Etat spécifique tout au long de l'histoire. Ils ont su d'ailleurs au fil du temps et pour la plupart d'entre eux, vivre en bonne intelligence avec les autres populations dans les différents pays de l'espace sahélo-saharien malgré les quelques rebellions successives qui furent souvent suscitées par des mains extérieures profitant des erreurs administratives des nouveaux Etats indépendants.

L'étude de André Bourgeot, anthropologue et chercheur au CNRS français publiée en 2000, « *Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger)* », donne un aperçu assez complet de la question.

En analysant les fondements politiques et ethniques des tentatives françaises de création ou de recréation de l'OCRS, Bourgeot nous fait comprendre que « *l'esprit qui a présidé à l'élaboration de l'OCRS dévoile une conception ethnique du territoire dont un des objectifs était de créer une barrière politique définissant une « chasse gardée française » susceptible d'éviter des contacts entre une Algérie qui avait engagé une guerre pour acquérir son indépendance et une Afrique noire traversée par l'opinion des leaders indépendantistes. Cette barrière ethnico-politique pouvait se dresser en jouant sur une série d'oppositions classiques telles que nomades et sédentaires, Touaregs/Arabes, Touaregs/populations noires et bien sûr Blancs/Noirs. À l'évidence, cette conception ethnico-territoriale, voire cette « arme ethnique » utilisée par les services français, ne pouvait qu'exacerber les relations interethniques déjà tendues.*

Ces oppositions furent habilement et facilement utilisées par des services de la puissance coloniale. On se rappellera en effet que les gouvernements du Niger et du Mali actuel étaient essentiellement composés d'hommes politiques et de personnalités noires liées, au demeurant, à l'administration coloniale dont ils avaient été les principaux bénéficiaires. Il était donc aisé de dresser les « populations blanches », notamment les Touaregs, contre les pouvoirs émergents, d'autant qu'elles avaient été sensiblement marginalisées à l'époque coloniale.

Par delà l'opposition globale Arabes/Berbères et plus précisément Arabes/Touaregs, il importe de souligner que cette opposition n'est pas systématique. En effet, elle fluctue selon les conjonctures historiques et peut même se modifier en alliance conditionnée par des enjeux politiques dans lesquels l'opposition Noirs/Blancs devient déterminante. C'est ainsi qu'au moment des indépendances et à la faveur de la création de l'OCRS, une alliance s'était nouée au Mali entre Maures, notamment Kounta, et certains Touaregs, singulièrement les kel Antassar, soutenant une partition territoriale du Soudan (incarnée par l'OCRS) afin d'éviter d'être commandés par des Noirs. Cette même alliance resurgit au moment de la rébellion touarègue au Mali.»

Les propos de Bourgeot mettent en évidence ce que nous disions plus haut, l'exploitation systématique à des fins politiques des différences entre populations, leur aiguisement pour en faire des contradictions permanentes et de ce fait un facteur d'instabilité chronique servant les desseins des puissances extérieures et de leurs relais locaux actuels. On comprend mieux l'acharnement en Mauritanie contre les populations noires, les oppositions Hutus/Tutsis dans les pays des Grands lacs, les ravages causés en Côte d'Ivoire par la politique de l'ivoirité et bien d'autres théories funestes qui ont été à la base de bien de génocides tout au long de l'histoire de l'humanité. Les fondements des rebellions touarègues rappellent étrangement ceux de la politique d'apartheid en Afrique du Sud.

L'exploitation de la question raciale à des fins politiques apparaît comme une donnée permanente des rebellions à caractère ethnique. Dans son étude Bourgeot affirme que « *l'opposition Noirs/Blancs permet de transcender les rivalités entre Arabes et Touaregs. Elle est efficiente et politiquement redoutable lors des crises politiques qui se manifestent aux moments des changements de pouvoir qui*

interviennent lors de l'affaiblissement sensible du pouvoir et de l'autorité d'État. Cette opposition s'appuie sur des phénotypes différents ; elle complète ou transcende, sur des bases explicitement racistes, l'opposition ethnique Arabe/Touaregs attirant les antagonismes ethniques. Que ce soit en Afrique saharienne ou saharo-sahélienne, les relations entre Blancs et Noirs, au gré des circonstances, n'ont pas cessé d'influer sur les rapports, les pratiques et les décisions politiques.

Ce n'est qu'à partir des années cinquante que la politique coloniale tend à privilégier les Touaregs en les intégrant dans l'armée et dans le corps du maintien de l'ordre. C'est peut-être aussi à cette époque que s'élabore et s'exerce une véritable politique coloniale à l'égard des populations nomades assimilées aux populations blanches et, finalement, réduites à dessein aux Touaregs blancs. Par exemple, au moment des indépendances, lors de la formation de nouveaux États assortis de l'émergence d'une nouvelle élite politique; au moment de la démocratisation des régimes lors des conférences nationales souveraines, on assiste à l'irruption des rébellions touarègues.»

Apparemment les rébellions touarègues cycliques ne semblent pas être accidentelles. Elles surgissent à des moments déterminés et semblent servir des motivations autres que simplement identitaires. D'où leur éventuelle manipulation par des constructions géopolitiques à l'échelle mondiale. Ces desseins politiques et leur vernis ethnique cachent mal des raisons plus profondes qui sont d'essence économique et géostratégique.

Bourgeot poursuit : « *La naissance de l'OCRS, dont un des objectifs était d'unifier le Sahara afin de permettre aux capitaux français de fructifier, fut précédée par la création d'institutions multiples, d'organismes de recherche tels que, par exemple, le Bureau de recherche du pétrole (BRP), le Bureau de recherches minières de l'Algérie (BRMA) en 1945, par l'émergence d'associations de techniciens, notamment l'association de recherches techniques pour l'étude de la mer intérieure saharienne et par la constitution de comités politiques tels que le fameux Comité du Sahara français fondé en 1951.»*

« Sur le plan des recherches minières, « des mégaprojets sont hâtivement élaborés, dont la création des "zones d'organisation industrielle africaines" (ZOIA) pour concevoir, coordonner et contrôler les programmes de prospection et de mise en valeur du Sahara. Les perspectives paraissent immenses. »

Pour ce faire, « les limites de l'OCRS, sur le plan géographique, concernaient les deux départements du Sud algérien (Saoura et Oasis), la partie saharienne des cercles de Goundam, Gao et Tombouctou au Soudan, ceux de Tahoua et Agadès au Niger et enfin, le Borkou, l'Ennedi et le Tibesti au Tchad. L'adhésion de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie y était prévue. »

« La mise en oeuvre d'une telle politique obligeait à trouver des élus qui soient favorables à l'amputation de l'intégrité territoriale ainsi qu'à celle des prérogatives politiques conférées par le statut d'autonomie. C'est ainsi qu'à la faveur du 28 septembre 1958, les autorités politiques françaises réussirent à écarter les opposants au profit des partisans du «oui», dont, au Niger, Diouri Hamani, premier président élu, et Mouddour Zakara, chef touareg de Filingué dont les attaches avec les milieux OCRS sont bien connues. Il était considéré par G. Cusin, haut commissaire de la République en AOF, comme « un des éléments nomades les plus valables de toute l'AOF » [lettre n° 280 du 15 janvier 1958, adressée au ministre de la France d'outre-mer]. Au Mali, on s'appuya par exemple sur Mohamed Ould Cheikh dit « le cadé de Tombouctou ».

« La guerre de libération en Algérie, l'arrivée au pouvoir de Modibo Kéita au Mali et de Djibo Bakary au Niger constituèrent de sérieux obstacles à la nationalisation du Sahara dont l'importance économique et stratégique est évidente. »

Le spectacle donné par le septentrion malien et son extrême médiatisation actuelle cache mal une réalité plus nauséabonde qui ne concerne pas seulement le Mali. Il existe d'autres enjeux plus importants et bien au-delà.

Empruntons de nouveau à Bourgeot certains éléments de son étude. « *En effet, pendant les années de rébellion, l'espace saharien nigérien a été le lieu de bien des trafics (armes, drogue, cigarettes). Il a fait l'objet récemment de menaces proférées par les Groupes islamistes armés algériens (GIA) sur le rallye automobile Paris-Dakar-Le Caire qui a dû annuler, le 11 janvier 2000, les étapes nigériennes prévues et procéder à un transfert aéroporté en Libye.*

Il est aussi admis que certains éléments du GIA, surnommés « les Afghans », ont été formés par une agence de contre-espionnage pour lutter contre le communisme lors de la guerre entre l'Union soviétique et l'Afghanistan. Par delà les controverses engendrées par cette décision qui, selon les concernés, a nui à

des intérêts privés et à l'image de marque du Niger, il convient de rappeler qu'à la fin de l'année 1998, la présence du GIA sur le territoire nigérien avait fait l'objet d'articles de presse. C'est ainsi que l'hebdomadaire Le Républicain, dans les deux premières livraisons du mois de décembre 1998, titrait : «Arrestation dans la communauté arabe. Un imbroglio politico-religieux » et «Démantèlement du GIA au Niger. Zones d'ombre ». Dans ce dernier article, le journaliste s'interroge : « La région de Tamesna – à cheval entre le Mali, l'Algérie et le Niger – est-elle devenue une zone de prédilection des éléments du Groupe islamiste armé – GIA algérien ? » Répondant à la question, il poursuit: « L'opération engagée pour déloger les intégristes algériens et détruire leur base sur le mont Tazerzait où se trouvait également leur grotte a coûté la vie à quatre soldats nigériens dont un officier, le lieutenant Aboubacar Barmou Batouré » De telles précisions dans les faits sont éloquentes. À propos de ces « zones d'ombres », ce dernier numéro donne des éléments d'information sur la présence de l'armée algérienne en territoire nigérien.

Quoi qu'il en soit, il convient de mentionner qu'il s'agit d'éléments présumés GIA. En l'absence de preuves formelles, certains considèrent qu'il peut s'agir d'Arabes armés, issus de Comités de vigilance de Tassara (CVT). Ces comités ont été souvent présentés comme étant une émanation des autorités gouvernementales nigériennes de l'époque visant à contrecarrer la rébellion touarègue (1991-1996) »

Il est patent que bien avant le Mali, le Niger a été le foyer initial du sanctuaire djihadiste. Pourquoi ce foyer initial a-t-il fini par s'implanter en territoire malien ? De quelles complicités a-t-il bénéficié ? Pourquoi la question touarègue est-elle devenue de nos jours un enjeu stratégique majeur ? Pourquoi représente-t-elle une menace majeure pour l'ensemble de la sous-région ? En quoi intéresse-t-elle l'Europe et les Etats-Unis ? Pourquoi est-elle perçue comme un danger pour leur sécurité et la stabilité du monde?

En réalité les rebellions ethniques un peu partout à travers le monde n'ont jamais constitué une menace pour les intérêts stratégiques des Occidentaux. La plupart du temps, elles ont été suscitées ou accompagnées par leurs services spéciaux et les réseaux plus ou moins maffieux construits par leurs multinationales. On sait qu'au Biafra, en Angola, au Cabinda, au Congo, dans l'ex Zaïre, au Libéria, en Sierra Léone et ailleurs les guerres civiles ont fait la fortune des multinationales du pétrole et d'autres minerais stratégiques. Les industriels de l'armement y ont fortement prospéré. Aujourd'hui l'élément nouveau, ce sont les réseaux islamistes qui s'y sont greffés. Ils ont fait jonction avec toutes sortes de multinationales des trafics, drogues, cigarettes, otages, etc. Derrière le masque de la religion, on fait de juteuses affaires. De nouvelles puissances financières émergent à travers la crise généralisée du système capitaliste mondial et les nouvelles alliances stratégiques créées à l'occasion.

La société française Total, héritière de la fameuse ELF a pris une longueur d'avance. Avec le concours financier du Qatar, grand bailleur de fonds de la dernière grande expédition guerrière des Occidentaux en Libye, avec la complicité de l'Etat mauritanien selon les dernières informations du journal français « Le Canard enchaîné », elle a pris des options sérieuses quant à la future exploitation des ressources pétrolières et gazeuses du Sahara. La présente rébellion touarègue ne trouverait-elle pas là son explication principale et la source principale du financement de son actuelle aventure ? Le rôle du MLNA ne serait-il pas de sanctuariser les espaces convoités par Total, le Qatar et d'autres y compris certains Etats voisins ? Ansar Dine, AQMI et les autres ne sont pas en reste. Les trafics de drogue, de cigarettes et autres qu'ils contrôlent profitent largement au système financier international.

Selon une étude de l'Université des Andes à Bogota en Colombie datant de 2011 et publié le 2 juin dernier par le journal britannique « The Guardian », le négoce de la drogue enrichit principalement les banques américaines et européennes à 97,6%. Seuls les 2,4% restent en Colombie. En 2008 cela a représenté 300 milliards de dollars pour les banques occidentales pour seulement 7,8 milliards de dollars pour les banques colombiennes. Jusqu'ici les politiques répressives des Etats occidentaux contre les trafics de drogue ont ciblé uniquement les maillons faibles et les intermédiaires mais jamais les systèmes financiers qu'ils engraisent à l'évidence. Et si Al Qaeda et AQMI n'étaient que des maillons du vaste réseau du trafic mondial de la drogue dont la prospérité serait justifiée par des complicités au sein même des appareils d'Etats à travers le monde ? Que rapporte aux banques occidentales les trafics de drogue et autres dans l'espace sahélo-saharien ? Quels profits en tirent AQMI et ses alliés touaregs ? N'est-ce pas là le véritable enjeu de la crise actuelle au Sahara?

Il est manifeste que le développement gigantesque du trafic de drogue à l'échelle mondiale ne saurait se comprendre sans une certaine complicité des Etats un peu partout dans le monde. L'argent de la drogue n'a-t-il pas servi à financer certaines entreprises secrètes de déstabilisation des Etats-Unis en Amérique latine ? Que dire aujourd'hui de l'espace sahélo-sahélien ? Des questions qui font froid dans le dos. La véritable raison de la chute de ATT ne serait-elle pas à chercher dans le fait d'avoir été happé et broyé par un système dans lequel il avait imprudemment mis le doigt par cupidité ? N'a-t-il pas été sacrifié pour protéger d'autres intérêts ? La rébellion touarègue n'est pas elle-même manipulée par des enjeux géostratégiques qui la dépassent ? Ne faut-il pas alors relire les 'révolutions arabes' et l'actuel conflit en Syrie et les menaces contre l'Iran à la lumière de ces enseignements ?

Les régimes islamiques n'effraient plus l'Occident dès lors qu'ils acceptent de se mettre au service du capital financier international. L'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, Bahreïn et autres pétromonarchies du Golfe arabe sont loin d'être des références en matière de démocratie. Mais qu'importe, les autocraties qui y ont cours ne dérangent point les démocraties occidentales. Ils sont devenus leurs alliés stratégiques. Seuls les dérangent les pays qui veulent s'affranchir de leur pesante tutelle. Saddam Hussein et Kadhafi l'ont payé de leur vie.

Ne faut-il pas situer la crise actuelle au Sahara comme la résultante des visées géostratégiques de l'Occident dans sa volonté de redessiner la carte du monde à son profit exclusif ? La crise des Etats dans le Sahel n'est-elle pas la conséquence de leur nécessaire restructuration pour répondre à cette nécessité de domination du capitalisme mondial en crise ? Son renouveau, le dépassement de la crise financière mondiale actuelle ne commandent-ils pas un nouvel impérialisme plus sanglant mais plus subtil qui masque son appétit féroce de domestication du monde sous des prétendus lutte de conquête démocratique en Afrique, au Moyen Orient et ailleurs. ATT a été sacrifié comme Ben Ali en Tunisie, Moubarak en Egypte et d'autres encore. A qui le prochain tour ?

En définitive, derrière les crises identitaires et ethniques se cachent des luttes féroces pour le pouvoir. Derrière les enjeux de pouvoir se cachent des intérêts économiques patents. Aussi les crises qui menacent les Etats africains jusque dans leur existence même, comme celle que traverse le Mali sont à analyser à travers les mêmes prismes. L'affaiblissement systématique de l'Etat par ATT fut une politique délibérée d'enrichissement rapide de son clan en toute impunité. Cette politique arrangeait la rébellion touarègue, ses soutiens extérieurs et en définitive le système financier international. Seule la partition de premier plan que veulent jouer Ansar Dine et son mentor Al Qaeda, perturbe le scénario initial. La défaite militaire et politique programmée du MLNA face à Ansar Dine et ses soutiens djihadistes internationaux inquiètent les Occidentaux qui se rendent compte de la perte envisageable de la maîtrise d'oeuvre de leur projet de restructuration de l'espace sahélo saharien et de sa nécessaire et brutale intégration au marché mondial.

Les interventions programmées dans le Sahara sous le mandat des Nations Unies confiées aux armées africaines avec l'appui logistique des Occidentaux constituent la voie royale pour les Etats de la sous-région pour se faire harakiri. Ils paieront cher un jour leur naïveté tout comme ATT et prochainement le MLNA. La classe politique malienne n'y échappera pas non plus tant qu'elle continuera à se mettre à la remorque d'un système mondial qui à terme fera de nos Etats 'mondialisés' une coquille vide et de nos indépendances une chimère. La 'démocratie' qu'on nous servira ne sera qu'un oripeau pour masquer notre nudité absolue.

Le destin d'une feuille morte n'est-il pas de suivre la direction du vent ? Serait-ce le nôtre ? Sommes-nous en train de devenir des 'feuilles mortes', ballottées par la tempête de la crise du capitalisme mondialisé ?

La réponse appartient aux peuples. Elle ne sera pas facile. Elle provoquera des torrents de larmes et de sang. Mais c'est dans la résistance conjugée des peuples de toute la sous-région, des peuples d'Afrique, de la conjugaison des luttes des peuples du Sud et du Nord, leur solidarité qu'ils arriveront à mettre en échec les visées géostratégiques actuelles du capitalisme mondialisé.

La crise actuelle au Sahel sera-t-elle l'occasion d'introduire des hérissions dans nos consciences assoupies ? Nous obligera-t-elle à un réveil brutal pour comprendre les enjeux cachés derrière les conflits d'intérêts, les luttes de classes antagoniques à l'échelle nationale et mondiale, les luttes pour le pouvoir qui balayent la région saharienne ?

L'incendie allumé par le MNLA consumera bien de choses à commencer par le MNLA lui-même. Après le Mali, le Niger, la Mauritanie qui ne sera pas sauvée de sa complicité intime avec la France des multinationales. L'Algérie risque gros elle aussi si elle ne prend la mesure exacte du danger global qui nous guette tous. La situation au Sahel nous condamne à créer au-delà des Etats plus ou moins vendus à l'étranger à construire des solidarités entre les peuples de la sous-région, à susciter la compréhension et la solidarité des peuples du Nord et du Sud, à fédérer toutes les luttes de résistance qui se déroulent çà et là en vue de construire un monde nouveau, une humanité nouvelle, à mettre l'humain au centre d'une nouvelle civilisation à construire.

Telle la mission historique qui incombe à notre génération. A nous de l'assumer ou de la trahir comme le disait si bien Fanon !

Etat-nation du Sahel et citoyenneté à l'épreuve de la démocratie et de la mondialisation : l'exemple du Mali

Amadou Keita, juriste, politiste, doyen de la Faculté de Droit public de Bamako

La question de l'Etat, et plus spécifiquement de l'Etat-nation, est l'une des plus discutées en théories juridique, politique et même économique. En effet, le rapport entre l'Etat et la nation, l'Etat et les minorités nationales, le problème des frontières ont été le plus souvent au centre des préoccupations des spécialistes. Ainsi, selon Jean-Marc Siroën, dans la mesure où les Etats regroupent plusieurs nations et une nation peut relever de plusieurs Etats, l'Etat-nation, concept juridique et émanant du droit international « westphalien », n'existe que grâce au consensus des Etats-nations pour le définir, l'identifier et le reconnaître (Siroën, 2006).

Concernant l'Afrique, les controverses sur la question de l'Etat-nation n'ont pas manqué d'être soulevées (Kipré, 2005 ; Broohm, 2007). Avec l'avènement de la mondialisation et l'exacerbation de la crise financière et économique internationale, la question est revenue à l'ordre du jour. En effet, la situation internationale, se caractérisant par des crises multiformes (financières, économiques, sociales, alimentaires, sécuritaires, etc.) et l'émergence d'acteurs et de groupes d'acteurs disputant la suprématie des Etats, les anciens équilibres ont été rompus. De fait, les Etats-nations, partout et singulièrement en Afrique, se trouvent confrontés à des crises multiples.

Sur le plan politique, la mondialisation s'est caractérisée par un certain succès de la démocratie qui a gagné une bonne partie du monde jusque-là réfractaire à ce mode de gouvernance (Amérique Latine, Asie, Afrique). Les nouvelles démocraties africaines, à l'instar des autres, ont, pour reprendre les mots de Granger et Siroën, adopté ou amplifié des politiques d'ouverture commerciale et d'insertion à l'économie mondiale (Granger & Siroën, 2001).

Les conditionnalités de l'aide publique au développement, faisant désormais une part belle aux réformes démocratiques, ont mis en avant le respect des droits de l'homme et des groupes pouvant se trouver dans des situations de fragilité ou de marginalisation. De ce point de vue, les rapports entre les Etats et les individus ont dû être renégociés, remettant au goût du jour la question de la citoyenneté. Démocratie et citoyenneté constituent désormais des piliers de l'Etat-nation moderne africain.

Dans le cas du Mali, la trajectoire politique historique, marquée par de longues années de monopartisme et d'irréductibilité touareg, a influencé l'évolution institutionnelle du pays après l'insurrection populaire de mars 1991. La construction politique qui va se mettre en place et le processus, plus ou moins stable, malgré plusieurs limites, qui va le caractériser pendant vingt ans, feront dire à certains que le Mali est une « démocratie originale » où la transition démocratique issue des conférences nationales du début des années 1990 se consolide (Bussi et al, 2009).

Aussi, le début des attaques du MNLA contre l'armée malienne dans le nord du pays, la débâcle militaire qui s'en est suivie et le coup d'Etat qui a renversé le régime du Président Amadou Toumani Touré, la stupeur passée, ont révélé au grand jour les crises qui secouaient le « modèle malien » qui, finalement, semble avoir été mal appréhendé par la plupart des spécialistes.

Cette communication se propose de soulever quelques interrogations sur la construction de l'Etat-nation démocratique au Mali à travers les questions de la citoyenneté, de la gestion institutionnelle de la crise du nord à partir d'une approche qui a fait apparaître cette partie du pays comme un laboratoire

et, enfin des liens la situation au Mali et la crise internationale dont le conflit libyen a pu être considéré comme une des manifestations.

La fabrique malienne de la citoyenneté : trois types selon trois Républiques

En accédant à l'indépendance, le 22 septembre 1960, le tout nouvel Etat du Mali, confiant dans l'avenir, le promettait radieux au peuple, un peuple de citoyens. Ainsi, dès le départ, l'Etat du Mali va se préoccuper de fonder les bases d'un rapport direct avec les populations. Et comme l'Etat colonial avant lui avec son propre peuple, l'Etat du Mali trouvera la solution dans la citoyenneté.

Cependant, en fonction des circonstances historiques et du type de société qu'elle voulait instaurer, chaque République donnera un contenu à la notion de citoyenneté. On verra donc se succéder les tentatives de fabrication des citoyens nationaliste, partisan et démocrate.

- *Le citoyen nationaliste de la Première République*

Le type de citoyen voulu par la Première République était un citoyen nationaliste qui devait se substituer au sujet de l'ancienne colonie : un citoyen membre d'une nation, celle que le nouvel Etat devait créer après quelques décennies de colonisation. Ce citoyen (nation)naliste devait être conscient de ses valeurs (historiques, morales, culturelles) dans ses rapports avec l'extérieur, mais devait également se sentir libre de toutes les pesanteurs internes, jugées archaïques et considérées comme un frein au progrès. Si la suppression de la chefferie cantonale relevait, comme cela avait été dit par les responsables de l'US-RDA, de la volonté de liquider les séquelles de la colonisation, la réorganisation de la chefferie villageoise avait surtout pour but de placer cette institution sous la dépendance de l'Etat, de façon à l'affaiblir davantage et à présenter les institutions étatiques comme ayant, seules, compétence générale de représentation de l'ensemble de la population. Les structures d'encadrement du monde rural étaient également autant de moyens de neutraliser les structures traditionnelles.

En plus des institutions politiques et économiques de l'Etat, l'école devenait le lieu où, plutôt, le terreau où devait fleurir la culture de la citoyenneté. L'histoire commune des différents groupes ethniques, incarnée par l'empire du Mali (qui donnera son nom au nouvel Etat) et les différents royaumes que le pays avait connus, le brassage social et culturel qui en résulta, étaient déjà une bonne base pour constituer le socle de ce projet politique et social. S'inspirant de l'enseignement de Jules Ferry à propos de l'importance de l'école, les nouvelles autorités vont faire en sorte que l'enseignement véhicule l'idée d'un espace commun (le territoire malien), une culture commune (la culture africaine malienne) et des intérêts communs (un projet de société garantissant le plein épanouissement de chacun et de tous).

Comme son prédécesseur avec lequel il est lié par une sorte de filiation institutionnelle, l'Etat du Mali va donner une base juridique à cette volonté politique à travers la constitution du 22 septembre 1960 dont l'article premier proclame que « la République du Mali est indivisible, démocratique, laïque et sociale. Elle assure à tous l'égalité devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion ». Cette proclamation de bonne foi et normale pour une république était en même temps une défiance pour les sociétés traditionnelles, leurs structures sociales et leurs droits. Son application équivalait à l'affaiblissement, voire à la destruction de ces sociétés et de leur fondement, c'est-à-dire l'organisation communautaire avec sa conception du droit inégalitaire. Pour cela, l'allié principal de l'Etat sera l'individu (l'homme individu, la femme individu) qui rêvait déjà de s'affranchir des contraintes du groupe. S'il perdait une partie du soutien du groupe, l'Etat était désormais là pour le protéger.

Le citoyen projeté par le régime de l'US-RDA devait être un natio(naliste), compte tenu du rôle historique et des objectifs qu'on lui assignait : l'édification de l'unité nationale. Ainsi, l'article 4 de la constitution du 22 septembre mettait en garde : « tout acte de discrimination raciale ou ethnique, de même que tout propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité de l'Etat, à l'intégrité du territoire de la République sont punis par la loi ».

Comme on peut l'imaginer, l'allusion à la discrimination ethnique et à la propagande régionaliste renvoyait à une question qui avait pris, en Afrique, le nom devenu diabolique de tribalisme. En effet, les antagonismes ethniques ou régionaux et même les conflits qui ont déchiré certains Etats africains aux premières heures de leur indépendance (on pense, par exemple, au Congo) faisaient craindre le pire pour tous les nouveaux Etats du continent. Le pays connaîtra d'ailleurs très tôt l'irrédentisme touareg. L'émergence du citoyen malien était appelée également à conjurer ce mauvais sort qui guettait l'Etat.

De ce point de vue, l'Etat malien va se comporter comme tous les autres Etats africains. D'un côté, on va exalter les valeurs ancestrales, de l'autre l'ethnicité sera ravalée au rang de tribalisme, même si c'est, entre autres raisons, au nom de la revendication ethnique que les élites africaines vont engager le combat pour la décolonisation ; une revendication ethnique signifiant le rejet de l'aliénation culturelle au nom d'un passé autochtone valorisé, voire idéalisé (Coquery-Vidrovitch, 1983 : 58).

Si l'idée d'une certaine interdépendance et même d'une certaine convivialité a pu germer dans l'esprit des populations maliennes, on peut se demander si elle est le prolongement de la vie et des valeurs partagées dans les structures politiques précoloniales, ou si elle est liée à un sentiment de citoyenneté qui suppose, au-delà des liens juridiques, un lien affectif entre l'Etat et les personnes.

En tout état de cause, les actions des autorités de la Première République ne vont pas assurer une pleine adhésion à la politique du régime de Modibo Keita dont l'orientation socialiste, les difficultés au plan économique et surtout les exactions de sa milice, vont être à la source du divorce avec le peuple. Le coup d'Etat militaire du 19 novembre 1968, salué par une grande majorité du peuple, mettra un coup d'arrêt au processus de « fabrication » du citoyen nationaliste qui subissait un régime dont le caractère démocratique s'était amenuisé au fil des années.

- *Le citoyen partisan de la Deuxième République*

Le Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN), créé par la junte militaire qui avait pris le pouvoir à la suite du coup d'Etat, lança, dès son installation, comme slogans de ralliement du peuple, le respect des libertés publiques et la libéralisation économique. L'Ordonnance n° 1 du 28 novembre 1968, qui tiendra lieu de loi fondamentale jusqu'à l'adoption de la Constitution du 2 juin 1974, proclamera à son tour le respect des libertés individuelles et la condamnation de toutes les formes de discrimination. Il y avait donc sur le plan de la proclamation formelle des droits de l'homme une continuité institutionnelle. La libéralisation économique, prônée par le régime militaire, renforcera cette croyance. Cependant, le CMLN, qui détenait tout le pouvoir étatique, entendait contrôler tous les aspects de la vie du pays qu'il régissait désormais par ses ordonnances. Cette tendance, déjà visible par l'accroissement progressif des pouvoirs de son président, sera, lorsque celui-ci aura réglé les contradictions internes du CMLN et créé un parti unique, renforcée par la soumission totale de l'ensemble du peuple aux structures de ce parti.

La Constitution du 2 juin 1974, si elle consacre un titre spécial aux droits et devoirs fondamentaux de l'homme et du citoyen, fait surtout du parti, l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), l'organe politique supérieur du pays. Ainsi, l'article 5 dispose : « Le Parti est unique. Il est l'expression de l'unité et de l'autorité politique suprême du pays ».

Après son congrès constitutif en 1979, l'UDPM va aussitôt encadrer toute la vie nationale. Pour comprendre sa conception de la société qui devait être édiflée au Mali, il faut se rapporter à la Charte d'Orientation Nationale et de Conduite de la Vie publique, adoptée en 1987 par les instances dirigeantes du parti. Ce document avait fait l'objet d'une grande campagne d'explication tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, dans les pays où vivaient de fortes colonies maliennes. La Charte expliquait que « l'UDPM propose au peuple malien la réalisation d'une société démocratique et juste. Dans ce cadre, la stratégie du parti est la détermination d'une voie de développement basée sur une économie indépendante et planifiée et un Etat de démocratie nationale. L'édification d'une économie nationale indépendante implique, comme préalable socio-historique, l'existence d'un Etat de démocratie nationale qui est, par essence, le pouvoir politique organisé des masses laborieuses acquises à un développement indépendant et progressiste... » (p.77). Pour atteindre cet objectif, « l'activité des autres institutions s'accomplit suivant les directives et sous le contrôle de l'UDPM. Ainsi, tous les organes de l'Etat mettent en œuvre la volonté du parti, se conforment à ses décisions et sont responsables de toute leur activité devant lui » (p. 107-108). Tout cela n'était possible qu'avec des militants conscients de leurs devoirs. Le parti devait donc mener des actions pour « cultiver chez le militant le souci de se former et de s'informer en permanence sur les objectifs d'action, les principes et la pratique du parti, d'éveiller chez le militant le refus de la passivité » (p. 105). Le citoyen, c'était avant tout le militant. Les droits et les devoirs du citoyen étaient ceux du militant. L'existence d'un syndicat unique des travailleurs, d'organisations uniques des femmes et des jeunes, tous affiliés au parti unique, renforçait la mainmise du parti sur l'ensemble des citoyens.

La constitutionnalisation de l'UDPM et l'interdiction pour les opposants de créer d'autres partis politiques faisaient théoriquement de tous les maliens les membres du parti unique. Aussi, seul le militantisme actif était la clé pour ouvrir les portes des structures politiques et administratives et l'occupation de postes de responsabilité. Même pour les scolaires, l'obtention des bourses d'études à l'étranger allait être subordonnée à la présentation de la carte de l'unique organisation des jeunes.

La Charte d'Orientation Nationale et de Conduite de la Vie publique, théoriquement, n'avait pas une valeur juridique formelle. Mais, puisqu'elle s'imposait aux militants du parti (donc à tout le peuple malien) et le parti était la première institution de l'Etat déterminant l'action des autres institutions complètement soumises à lui, l'amalgame était donc possible.

La Deuxième République, comme la Première, n'a pas réussi à susciter l'adhésion des populations à sa politique. Les nouvelles formes d'inégalité, nées de la corruption et du clientélisme politique et la grande misère de larges couches des habitants du pays, vont sonner le glas du régime de parti unique qui sera balayé par le soulèvement populaire de mars 1991. En fait, on en était arrivé à un Etat à la fois étranglé par un nœud de contradictions, dépourvu de légitimité et incapable de répondre aux sollicitations de la société (Diarrass, 1990 : 65).

- *Le citoyen démocrate de la Troisième République*

Aucune autre République au Mali, avant la Troisième, n'avait dû son avènement au prix du sang versé par le peuple. Ceci explique qu'à la Conférence Nationale, organisée du 29 juillet au 12 août 1991, à l'image de celles d'autres pays comme le Bénin, la préoccupation essentielle des participants sera d'instaurer une démocratie véritable. C'est en effet de sa soif que la nouvelle République a germé (Konaré, 2000 : 127). La démocratie était donc posée en terme de défi pour la Troisième République (Bagayogo, 1999 : 29) C'est ainsi que le projet de constitution élaboré par la Conférence Nationale instaurera le multipartisme et proclamera avec force la garantie des droits de la personne humaine. La Constitution adoptée par référendum et promulguée le 25 février 1992 consacre son premier titre (24 articles) « aux droits et devoirs de la personne humaine ».

Les débuts de la Troisième République vont être marqués par des discours sur l'égal participation de tous à la gestion des affaires publiques et le respect des droits des personnes qui sont en réalité entendus comme les droits des individus, même si le Mali a adhéré à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, à laquelle la Constitution du 25 février fait référence dans son préambule. En fait, cette allusion aux droits des peuples vaut surtout pour ce que les africains entendent exiger dans leur rapport avec d'autres.

Pour ce qui concerne les rapports entre les nationaux à l'intérieur du pays, la constitution de la Troisième République entend garantir les droits de chacun. Ainsi, elle proclame en son article 2 que « tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination, fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée ». Ayant posé ceci, la constitution décline tous les droits et les libertés des personnes assorties des limites imposées au pouvoir de l'Etat. Comme on le voit, on est au cœur de la citoyenneté, car une fois encore l'Etat va se proclamer seul garant des droits de l'individu. Mais, comme si les citoyens avaient appris à se méfier de l'Etat avec les deux premières Républiques, la Troisième assistera à une éclosion d'organisations de toutes natures pour revendiquer tous les droits que peut promettre un Etat. La prolifération des associations est devenue telle que le texte colonial qui les réglementait est devenu obsolète, obligeant les autorités politiques à adopter un nouveau texte.

Ces organisations dont la création est nécessitée par l'organisation sociale proposée par l'Etat et fondée sur des citoyens abstraits se révèlent en fait sinon comme des avatars du moins des substituts des groupes qui existaient dans les sociétés traditionnelles. De ce point de vue, les citoyens maliens ne font que ce font les citoyens de tous les autres Etats, devant trouver de nouvelles formes d'organisation collective fondées sur les nombreux critères d'appartenance à différents groupes et susceptible de garantir leurs nombreux droits face à l'Etat.

La Nouvelle République, tirant sa légitimité sur la forme démocratique de son instauration, confère une très grande responsabilité au citoyen qui devrait avoir une conscience aiguë de démocrate. Les institutions démocratiques qui découlent de la Constitution du 25 février 1992, le multipartisme intégral, la charte des partis politiques et le statut de l'opposition, sont autant de facteurs politiques et

juridiques qui devraient concourir à cela. Le mythe fondateur de cette République, le soulèvement populaire du 26 mars 1991, est commémoré chaque année autant par l'Etat que par le mouvement dit démocratique pour perpétuer cette conscience démocrate. La démocratie, au-delà de ce qu'elle est réellement, doit combler l'espérance même d'une vie meilleure (Burdeau, 1966 : 9). Elle se voit donc octroyer une signification extrêmement riche qui en fait une philosophie, une manière de vivre, une religion et presque accessoirement une forme de gouvernement (Idem).

Quoique l'on dise, la citoyenneté, dans toutes les sociétés, postule la soumission à l'ordre instauré par l'Etat. On peut donc dire que l'individu, libéré du groupe, était aussitôt soumis à l'Etat disposant désormais du « monopole de la violence physique légitime » (Weber, 1959 : 101). Cependant, la soumission à l'ordre de l'Etat devrait être compensée par les conditions d'une vie meilleure que celui-ci offre aux citoyens. Or, l'Etat post-colonial n'est pas arrivé à moderniser les sociétés africaines et créer les conditions d'une vie décente pour les populations. Cette faillite politico-économique de l'Etat, conjuguée avec les avatars du mode d'organisation traditionnel, contribue à façonner un « citoyen » dont les rapports à l'Etat est des plus ambigus.

Ceci explique l'une des crises de l'Etat-nation au Mali qui a également dû affronter à plusieurs reprises les velléités sécessionnistes d'une partie des Touaregs considérés comme membres de la nation multiethnique malienne. La réponse que la Troisième République donnera à cette question pourrait être considérée comme une sorte d'expérimentation institutionnelle.

Le nord du Mali démocratique : une zone d'expérimentation institutionnelle ?

Le Nord du Mali est le plus souvent évoqué en mettant en avant sa spécificité tenant, entre autres, à la configuration géographique, à la diversité ethnique, etc. Ceci, toute proportion gardée, pourrait également être évoqué pour le sahel occidental. En réalité, la spécificité du Nord repose en grande partie sur l'existence d'une population touarègue revendiquant depuis les premières heures de l'indépendance une certaine autonomie. Depuis janvier 2012, ces revendications ont culminé pour déboucher sur une partition du pays et une déclaration d'indépendance de la République de l'Azawad.

Pourtant, forte de sa légitimité démocratique, la Troisième République a tenté de canaliser ces revendications pour les gérer dans le cadre des institutions démocratiques. Au-delà, un certain nombre de conventions ont été signées avec les représentants des mouvements rebelles et des organes ont été mis en place pour la gestion des problèmes spécifiques du Nord.

Des Documents juridiques qui appellent des interrogations

Depuis la rébellion de 1991 jusqu'à la mutinerie du 23 mai 2006, dans le but de résorber le conflit ou de gérer ses conséquences, des textes sont intervenus avec des conséquences juridiques modifiant le paysage institutionnel à la fois des régions du Nord et du pays tout entier. Dans un pays où, en matière juridique, l'exception...est devenue la règle depuis longtemps, on pourrait penser que l'Etat du Mali est dans sa logique habituelle. Mais le fait que ces textes touchaient des domaines sensibles, les institutions administratives et même l'armée, incitait à plus de circonspection.

Il faut rappeler que si les maliens saluaient la fin de la rébellion du début des années 1990 avec la signature du Pacte National, le 11 avril 1992, quelques mois après celui de Tamanrasset, ils s'interrogeaient en même temps sur la portée de ce document. Celui-ci en effet, prévoyait l'allègement du dispositif militaire dans les trois régions du Nord qui devaient bénéficier d'un statut particulier et une intégration progressive des rebelles dans l'armée nationale. La théorie de la spécificité du Nord venait donc d'être officialisée et pouvait préfigurer la succession des événements qui ont abouti au partage du territoire national et à la proclamation de l'indépendance de l'Etat de l'Azawad. En réalité, en même temps qu'il offrait un semblant de paix à l'Etat-nation dans ses relations avec une de ses composantes, le Pacte national mettait en mal sa consolidation. Si le projet de statut particulier des régions du nord a été dilué dans la réforme de la décentralisation, l'allègement du dispositif militaire et l'intégration des anciens rebelles, qui devait être le symbole de l'unité nationale, ont créé un malaise qui s'est progressivement transformé en blessure béante aux cours des rebellions successives et notamment après les attaques de janvier 2012.

Une des spécificités du Nord a été également révélée avec la Lettre circulaire n° 627 du 22/ mars 1993 qui créait les Collèges Transitoires d'Arrondissement (CTA) dans les trois régions du nord. Ces organes, comprenant les notables des différentes localités, avaient été créés suite au repli des administrateurs territoriaux des zones de conflit. Les CTA, qui annonçaient avant l'heure les conseils communaux dans ces zones, étaient chargées de statuer sur les affaires intéressant la vie des populations. Leurs actions étaient coordonnées par des équipes mobiles qui, elles, étaient subordonnées au Commissariat au Nord rattaché à la Présidence de la République. Comme on peut le voir, la création des CTA par une lettre circulaire tranchait avec les dispositions légales en la matière.

D'une spécificité à une autre, l'Accord d'Alger, signé le 4 juillet 2006, à la suite des attaques du Mouvement du 23 mai 2006, prévoyait une gestion de la situation de Kidal. Cet accord aussi n'a pas manqué de susciter des interrogations quant à certains aspects. Il s'agit, par exemple, de la création d'un Conseil Régional Provisoire de Coordination et de Suivi, à côté de l'Assemblée Régionale, organe découlant des textes de la décentralisation. Sur le plan militaire, l'accord prévoyait également la création en dehors des zones urbaines de Kidal d'unités spéciales de sécurité, rattachées au commandement de la zone militaire et composées essentiellement d'éléments issus des régions nomades.

Des organes et projets taillés sur mesure

Le traitement de la spécificité a également occasionné la mise en place d'organes et de projets pilotés au niveau national. On pense ainsi au Commissariat au Nord, longtemps rattaché à la Présidence de la République. Ceci devait démontrer combien les premiers responsables du pays tenaient à cœur la gestion des affaires intéressant le nord du pays. Cette structure laissera la place à l'Autorité pour le Développement Intégré du Nord (ADIN) qui donnera à son tour naissance à l'Agence pour le Développement du Nord (ADN).

Plusieurs projets spécifiques de développement ont également été mis en place. On pense notamment au Projet Décennal de Développement des Régions du Nord (PDDRN) et au dernier qui était en cours d'exécution au moment du début des attaques de janvier 2012, le Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement des régions du Nord (PSPSDN).

Evoquer l'expérimentation dans le contexte du nord du Mali revient à s'interroger sur la place des documents ayant servi de base à la gestion des différentes crises du nord et de certaines institutions dans les ordonnancements juridiques et administratifs. Au-delà, il s'agit d'interroger la stratégie adoptée par l'Etat du Mali pour gérer cette situation. Lorsqu'on considère, par exemple, le Pacte National et l'Accord d'Alger, on peut dire que la différence entre eux, du point de vue de l'opportunité politique, réside dans le fait que le premier est intervenu dans un contexte de fin de régime. Il y avait à défaut d'un vide juridique une situation propice à des prises de décisions audacieuses et à l'instauration de structures non prévues par les textes qui, du reste, étaient appelés à être changés. Quant au second, il montrait tout simplement la faiblesse de l'Etat qui n'était pas arrivé à mieux gérer la situation depuis la fin de la rébellion de 1991.

L'exacerbation de la crise économique internationale et le conflit libyen ayant entraîné la chute de Kadhafi, ont montré toute la fragilité de l'Etat-nation malien, notamment dans ses rapports avec sa composante touarègue.

La crise de l'Etat-nation du Mali après le conflit libyen : quelques prémisses annonciatrices

Pour beaucoup de maliens, la résurgence de la rébellion en janvier 2012 n'était pas une surprise. Celle-ci résidait plus dans la débâcle de l'armée et la prise des trois régions du Nord. Pour certaines personnes, des prémisses existaient déjà, avec les recherches pétrolières et l'installation par AQMI de sa base arrière dans le nord du pays.

La malédiction des ressources naturelles : une thèse valable pour le Mali ?

Les pays du Sahel sont dotés de ressources naturelles, parmi lesquelles les substances minérales et les ressources foncières sont les plus convoitées. Il est évident que la crise économique et la course pour les réserves énergétiques sont en train de dessiner un nouveau rapport sur la scène mondiale qui ne pouvait pas ne pas toucher les pays du Sahel, y compris le Mali.

Ayant longtemps pratiqué la « monoculture » de l'or, le Mali entendait en tirer des revenus nécessaires au développement économique du pays. S'il a désenchanté sur ce point, les revenus tirés de

l'exploitation aurifère constituent néanmoins une partie non négligeable du budget d'Etat. Sur le plan social, les zones minières, hormis quelques petites tensions toujours rapidement gérées, ne connaissent pas de conflits qui caractérisent certains pays à cause de l'exploitation du pétrole, du bois, etc. Les recherches pétrolières qui se sont intensifiées dans le nord sous le régime de Amadou Toumani Touré, faisaient craindre la radicalisation de certains anciens rebelles ayant compris les possibilités de capture de rente de l'exploitation pétrolière qui se profilait. Pour beaucoup de citoyens maliens, le déclenchement de la nouvelle rébellion et la proclamation de l'indépendance de l'Etat de l'Azawad procèdent de cette stratégie.

Le débat, sans connaître, loin s'en faut, l'ampleur de celui en cours dans certains pays, pour lesquels on peut évoquer le « paradoxe de l'abondance » formulé par Terry Lynn Karl (Karl, 1997), a commencé au Mali avec les acquisitions foncières de grande envergure, notamment dans la zone de l'Office du Niger. Au nord du pays, la découverte éventuelle du pétrole est de plus en plus perçue sous l'angle de la malédiction des ressources. C'est ainsi qu'à tort ou à raison, la France est accusée d'avoir passé un marché avec le MNLA pour appuyer ses revendications indépendantistes ou, au moins, autonomistes moyennant des contrats de recherche et d'exploitation pour des sociétés françaises. La théorie du complot refait surface ici, couplée à la malédiction des ressources.

Les avatars de la mondialisation dans le Sahel : mobilité des ressources humaines versus mobilité des djihadistes

L'un des paradoxes de la mondialisation, en ce qui concerne les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, est leur marginalisation en termes de part dans le commerce mondial et de mobilité des ressources humaines. Ceci est d'ailleurs bien visible en considérant les étapes de la mondialisation selon l'OCDE : l'internationalisation à travers le développement des flux d'exportation ; la transnationalisation par le développement des flux d'investissement et les implantations à l'étranger ; la globalisation via la mise en place de réseaux mondiaux de production et d'information, au moyen notamment des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC). Si les maîtres-mots de la mondialisation, à savoir la libre concurrence, la compétitivité économique, le placement du capital là où il rapporte le plus, la délocalisation de la production là où elle coûte le moins cher, etc., contribuent davantage à marginaliser les pays africains, ils participent tout de même activement aujourd'hui au cyberspace mondial. L'existence du cyberspace a pu être considérée comme une cause d'affaiblissement des cultures nationales. Sans nier cela, on constate également qu'il est devenu un moyen pour beaucoup de minorités ethniques en Afrique de donner une visibilité à leur culture, mais également de poser des revendications irrédentistes.

Dans le même temps, le processus qui consacre la fin de l'ordre westphalien, a vu naître des groupes financiers, industriels, criminels, terroristes, etc., pouvant se mouvoir avec une facilité déconcertante à l'intérieur des Etats et entre les continents. Dans les Etats africains à faible capacité de régulation, les frontières poreuses sont loin d'être des limites de souveraineté. La situation est encore pire dans le Sahel où des vastes espaces sont totalement incontrôlés par les Etats. C'est ce contexte qui a favorisé le mouvement d'AQMI entre les Etats avant de trouver une base arrière au Mali à cause de la politique laxiste de l'ancien Président Amadou Toumani Touré.

La mondialisation, en enlevant les entraves à la circulation des marchandises et des capitaux a donc plus profité à la mobilité des réseaux de criminalité qu'à permettre aux citoyens sous-éduqués des pays en développement dont ceux du Sahel de se déplacer.

La conséquence immédiate pour le Mali a été la partition de son territoire, la mise à mal de l'unité nationale et la remise en cause de la construction de l'Etat-nation qui devra, à l'issue de cette épreuve, trouver une forme de vivre-ensemble plus adaptée et plus conforme aux aspirations des différentes composantes.

En guise de conclusion : Une politique sous régionale d'inclusion des minorités ethniques

La tragédie que vit le Mali aujourd'hui a été vite considéré par les pays de la sous-région de l'Afrique Occidentale, y compris par ceux qui ne sont pas dans le Sahel, comme grosse de conséquences pour la stabilité et la cohésion des Etats. Les différentes expériences de construction de l'Etat-nation ont montré leur limite et même les dangers qu'elles recèlent souvent.

La situation de fragilité que connaissent ces Etats, exacerbée par la crise économique et financière internationale, ne leur permet pas de satisfaire les besoins cruciaux des citoyens et des groupes. Sur le plan politique, la difficile gestion de l'héritage colonial n'a pas permis aux Etats de trouver une bonne posture de gouvernance malgré les processus d'intégration régionale et les politiques de décentralisation. On comprend d'ailleurs mieux pourquoi ces deux processus stagnent dans la sous-région.

Malgré l'existence de groupes ethniques vivant dans plusieurs pays, il a toujours manqué une véritable politique régionale de gestion de cette réalité. Les conflits récurrents entre les communautés vivant dans deux Etats sont gérés « politiquement » au niveau bilatéral. Les solutions n'ont le plus souvent aucune prise sur le terrain. Ceci explique donc la récurrence de ces conflits.

Concernant précisément la question touarègue au Mali, sa résolution était devenue l'apanage de l'Algérie et de la Libye à cause de leur suprématie politique, militaire, financière dans la zone. La non implication de la Mauritanie, du Niger et du Burkina Faso a constitué un problème dans la mesure où certains ces pays abritent aujourd'hui des représentants des mouvements rebelles du Mali.

En considérant tout cela, il convient d'adopter une véritable politique sous régionale en direction des minorités, y compris touarègue. Cette politique devrait avoir comme objectif immédiat de chercher à résoudre les problèmes socioéconomiques spécifiques des minorités, mais, dans le long terme, à les inclure dans la construction politique sous régionale comme toutes les autres composantes nationales des Etats-nations. Ceci commande de donner plus de souffle aux processus de décentralisation et d'intégration qui permettent de desserrer ce qui apparaît pour certaines composantes comme un étai de l'Etat central.

Références

- ♦ Broohm O.N., "Etats-nations et citoyenneté; enjeux africains dans le contexte actuel de la mondialisation », in Ethiopiques n° 79, <http://ethiopiques.refer.sn/spip.php?article1560>
- ♦ Burdeau (Georges), La démocratie, Paris, Edition du Seuil, 1966,
- ♦ Bussi M., Lima S. et Vigneron D., « L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali », L'Espace Politique [En ligne], 7 | 2009-1, mis en ligne le 30 juin 2009, Consulté le 14 juin 2012. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index1270.html>
- ♦ Coquery-Vidrovitch C., « A propos des racines historiques du pouvoir : « Chefferie » et « Tribalisme » », in Pouvoirs, n° 25 (Les pouvoirs africains), 1983, p. 51-62).
- ♦ Diarrah, C.O., Mali : Bilan d'une gestion désastreuse, Paris, l'Harmattan, 1990.
- ♦ Granger C. & J.-M. Siroën, 2001, "La démocratie est-elle favorable à l'ouverture ?", Économie internationale, 88, pp. 59-76.
- ♦ Karl T.L., The paradox of Plenty : Oil Booms and Petro-States, Berkeley, University of California Press, 1997.
- ♦ Kipré Pierre, La crise de l'Etat-nation en Afrique de l'Ouest, in Outre-terre, n° 11, 2005, p. 19-32.
- ♦ Konaré A. B., L'os de la parole, Paris-Dakar, Présence Africaine, 2000.
- ♦ Siroën Jean-Marc, « L'Etat-nation survivra-t-il à la mondialisation ? », in (P. Berthaud et G. Kébadjian, eds.), La question politique en économie internationale, Paris, La Découverte, 2006, p. 297-312.

Une stratégie de l'Union européenne cohérente pour le Sahel

Résumé de l'étude de la Direction générale des politiques extérieures de l'UE

La région du Sahel constitue la frontière géopolitique méridionale de l'Europe. L'instabilité dans cette région finira par se propager aux pays voisins de l'Europe et au sein même de son territoire. Cette étude examine les principaux problèmes de la région et propose une évaluation critique de la «stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement au Sahel» adoptée en 2011. Cette stratégie pointe le manque de compétence des autorités et la pauvreté structurelle, qu'elle considère comme les problèmes principaux de la région et recommande, à juste titre, d'agir de manière concertée dans les

domaines de la sécurité et du développement. Nous sommes plutôt d'accord avec cette analyse de la situation et avec les domaines d'action proposés. Cependant, nous soutenons que la stratégie de l'Union européenne au Sahel, un an après son adoption, n'a pas répondu aux attentes. En dépit des déclarations soutenant la nécessité d'appliquer une approche globale, les initiatives de l'Union européenne dans les domaines de la sécurité et du développement restent totalement déconnectées. Mais en fin de compte, ce sont les oppositions nationales qui constituent le plus grand frein à un déploiement plus politique de la stratégie pour le Sahel. Au nombre de ces freins, il y a la non-reconnaissance de l'importance stratégique de la région, le manque de volonté de collaboration avec l'Algérie, et le refus d'intégrer l'aide militaire dans les instruments de l'Union européenne.

L'étude est en ligne :

www.europarl.europa.eu/committees/en/studiesdownload.html?languageDocument=FR&file=74429